

Observation n°598 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:45
Par LEONARD Valérie

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Madame Valérie Léonard
13, lieu-dit La Vacheie
17380 Puy du lac

Le 10 Octobre 2020

A l'attention de Monsieur Jean-Pierre
Badron, commissaire-enquêteur

Objet : avis défavorable pour les 2 projets éoliens Nord et Sud
- à Puy-du-lac -

Ayant eu par hasard connaissance d'une réunion publique organisée en Mai 2017 par l'ancien maire de la commune et son conseil municipal, nous nous y sommes rendus et avons ainsi pris connaissance du projet éolien.

Cependant les contrats étaient déjà signés avec le promoteur. D'un point de vue démocratique, c'est inadmissible, cette prise de décision sans concertation des habitants, directement impactés au quotidien, est un vice de forme.

Il ne s'agit pas seulement de l'avis d'un élu ou de quelques personnes qui y trouvent un intérêt personnel non négligeable par un appât financier (rente); ce projet concerne des personnes qui ont investi dans un petit patrimoine familial, maisons d'habitation, souvent bâties sur des parcelles vendues par les mêmes propriétaires terriens. J'ai signé en 2017 la pétition présentée par l'association constituée "Bien d'être à Puy-du-lac" pour exprimer ma colère face à cette injustice.

Le projet a bien été mené sans que nous soyons informés. Un nouveau conseil municipal a été élu en Mars 2020, dont je fais partie.

Pendant la campagne électorale, de nombreux habitants ont

exprimé leur mécontentement et leur sentiment d'avoir été trompés par le maire satant et certains conseillers municipaux.

Le vote de contestation fâtement exprimé pendant les dernières élections municipales indique clairement l'irrecevabilité du projet éolien.

Moi-même comme d'autres habitants tenons à conserver notre cadre de vie, celui pour lequel nous avons investi pour nous même et nos enfants.

Le cadre de vie ne se résume pas à une étude sur l'environnement menée par une société d'expertise localisée en Loire Atlantique, c'est une observation au quotidien, jours après jours, saisons après saisons de ce qui nous entoure.

Pour ma part, je vis à quelque mètres du bois Brandet, soit directement concerné par l'impact des quatre éoliennes du parc Sud (E₁, E₂, E₃ et E₄).

Pendant la période du confinement national pour raison sanitaire, j'ai observé de nombreux oiseaux, petits et grands mammifères, insectes.

Le petit bois situé entre une zone ZNIEFF, Zico est un vivier d'espèces animales et végétales et je déplore que l'étude réalisée par la société CALIDRIS soit si peu approfondie.

La zone d'étude ZIP est d'ailleurs très minimaliste alors que la faune sauvage aussi bien terrestre que volante ne considère pas ces limites pour évoluer.

J'ai signé une convention "refuge chauves-souris" afin de participer à leur protection; tout comme les hirondelles très présentes dans notre hameau "La Jacherie", ce petit mammifère nocturne participe grandement à la régularisation de la prolifération des insectes nuisibles et dangereux.

Difficile de croire comme il est annoncé dans l'étude d'impact sur l'environnement que l'implantation d'éoliennes

lumineuses et créant des trous d'air et des ondes électro-magnétiques n'ayant pas de conséquences sur les colonies rares et fragiles de chiroptères.

Je ne suis pas une experte de l'étude environnementale cependant il est essentiel que j'exprime mon inquiétude. Les effets sur les petits mammifères seront les mêmes sur les plus grands, dont nous faisons aussi partie : nuisances sonores, visuelles de jour comme de nuit, perception des ondes électro-magnétiques, risques non négligeables pour les promeneurs, riverains, adultes et enfants qui se balladent par ici, empruntent les départementales et routes communales concernées par les deux projets.

Un parcours cycliste traverse notre commune depuis le "Quart d'ieu" (lieu-dit), il passe sur la D215 le long du bois Brandet et passe dans le lieu-dit "la Jacherie" pour rejoindre les lieux-dits "des Roux" et de "la Motte" sur la commune de Saint-Coutant le Grand; ce parcours nommé "Rives de Boutonne" est labélisé par le Conseil Général de la Charente Maritime, 121 km de Dampierre-sur-Boutonne à Cabariot; le tracé de ce circuit serait directement impacté par l'implantation des éoliennes E₁, E₂, E₃ et E₄.

L'étude de dangers ne tient pas compte objectivement des risques sur les cyclistes, le comptage semble être assez aléatoire.

Le projet prévoit des retombées financières pour la commune cependant il n'évoque pas les pertes financières dues aux renoncements de potentiels nouveaux acquéreurs immobiliers. Je suis également, comme beaucoup, inquiète des dévalorisations de l'immobilier.

Une autre observation faite par voie dématérialisée le 6/10/20 n° 166 est une interrogation sur l'installation de haies afin de compenser l'impact visuel que nous aurions.

Beaucoup d'autres habitants seraient comme moi directement concernés par un impact visuel de jour et de nuit avec les flashes lumineux.

Une haie seule ne peut suffire à dissimuler un mât de 150 m de haut (y compris les pâles).

L'impact environnemental est beaucoup plus important qu'il n'y paraît.

Les photographies de l'étude nous montrent des éoliennes floues, dissimulées; pourtant la netteté visuelle des parcs éoliens alentours est bien réelle.

Pour conclure, Monsieur le Commissaire enquêteur, je demande au nom du bien-être de chacun, la préservation de notre environnement quotidien.

Même si ce projet s'inscrit dans la phase de transition écologique voulue par le gouvernement, il ne tient pas compte de l'avis de la majorité des habitants de Puy-du-Lac. Il impacte beaucoup trop et de trop près nos lieux de vie, il dématérialise des écosystèmes déjà fragiles à la seule cause de l'intérêt financier.

Ne pouvons-nous pas opérer autrement?

Je réitère un avis défavorable pour les deux projets éoliens Nord et Sud à Puy-du-Lac.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

Madame Valérie Léonard

PS: copie convention refuge chauves-souris

Observation n°599 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:50

Par M et V DESBRIERES

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

M. V. DESBRIÈRES
44, Rue de Tonnay. BOUTONNE
17380 ST MÊRIN

M. le COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Mairie de Roy du Lac
17380 Roy du Lac

NORD et SUD

Monsieur

Le projet éolien nous a été vendu comme étant source
de progrès

Dans la réalité nous constatons depuis de nombreuses
années, outre les nuisances sonores et visuelles induites
en l'occurrence, que les éoliennes ~~sont~~ ^{ne} constituent une source
d'énergie d'appoint.

En effet sur le parc de ST MÊRIN (le plus ancien du
département) il est extrêmement rare de voir
l'ensemble des éoliennes fonctionner en même temps.
Plutôt que de continuer à implanter des éoliennes de
ci. de là au seul profit de quelques agriculteurs
il aurait plus judicieux d'investir dans le stockage
des énergies déjà produites.

En conséquence nous nous opposons au projet de Roy du Lac.
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

M. DESBRIÈRES V.

Observation n°600 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:55
Par ROLLIER Michel

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

MR Rollier Michel.

20 Rue de Ville

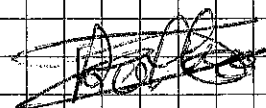
17380 Cormeilles

a

Monsieur le commissaire enquêteur

Monsieur, je viens par la présente vous faire part de mon désaccord sur le projet éolien de Puy du lac concerné par le parc sud. puisque une éolienne sera construite à 550 m. de mon habitation principale. donc au premier plan pour subir toutes les nuisances que peuvent engendrer les installations. Pour en avoir déjà fait l'expérience avec le parc éolien situé sur la commune de St Crepin. Nuisances sonores, dépréciation patrimoniale, signalétique lumineuse, etc... Des études en cours, mais font craindre le bruit, méfaste pour le vie. des chats et des animaux qui vivent à proximité, tous ceux-ci due aux radiations développeront par les routes et le transport de l'électricité enterrée. La faune n'aura plus de lieu d'habitat à proximité de ces installations. Pour toutes ces raisons je m'oppose au projet sud du parc éolien Puy du lac.

Je vous serai reconnaissant Monsieur le commissaire enquêteur pour ces raisons d'émettre un avis défavorable sur ce projet et de comprendre notre inquiétude.



Observation n°601 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:00
Par MARCHAIS Catherine

Observation:


Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mme Marchais Catherine
6 Imp des Vieux futs
AZAY
17380 St Crépin

Je suis contre le projet Nord et Sud des éoliennes
de Puy du Lac.

En effet je suis à 750 mètres des éoliennes de St
Crépin et depuis nous avons toujours des problèmes
de réception de télévision malgré une parabole,
et elles sont très bruyantes.
Cela dérange également les oiseaux.

Mme Marchais


Observation n°602 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:05

Par RAGUENES Roger

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

M^r Raguènes Roger

2 La Garenne

Puy du Lac

12 octobre 2020

Projet éolien Puy Laquois Sud

M^r Jean-Pierre Bordron,

Propriétaire d'une maison sur la commune de Puy du Lac depuis 4 an, j'aime marcher dans la campagne, mais si ce projet aboutit, cette campagne sera à tout jamais transformée.

Ces 4 éoliennes, très proches des différents hameaux de Puy du Lac, encerclera le bois Brandet qui est pratiquement le seul bois de Puy du Lac, il abrite de nombreuses espèces d'animaux.

Ces 4 éoliennes auront un impact sur la santé des habitants : le bruit des pales, les effets stroboscopiques. Installées à une moyenne de 700m des habitations, elles sont une menace pour nos valeurs immobilières.

L'impact sera aussi visuel, dégradation du paysage (bois Brandet entouré de 4 mâts de 150m qui seront visibles du Quart d'Écu où a lieu tous les ans un spectacle)

La biodiversité du bois Brandet va être mise à mal par la proximité des 4 éoliennes qui ne seront qu'à quelques mètres de la lisière du bois. // Faut préserver les chauves-souris, une espèce protégée. Elles ne meurent pas seulement par la collision directe avec les pales mais aussi à cause de la pression de l'air provoquée par la rotation des pales.

Puy du Lac est une commune entourée de zones naturelles protégées : Natura 2000, ZNIEFF et Zico

Saturation dans les Vals de Saintonge (nombreux parcs éoliens)
Pour toutes ces raisons, j'émet un avis défavorable sur le projet du parc éolien Puy-laquois (Sud).

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées

Raguènes

Observation n°603 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:05
Par RAGUENES Catherine

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

M^{me} Raquènes Catherine

2 La Garenne
Puy du Lac

SUD

Parc éolien Puy-laquois Sud

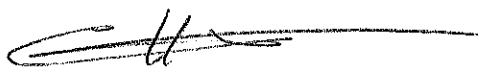
M^R Jean-Pierre Bordron,

Propriétaire d'une maison sur la commune de Puy du Lac depuis 1 an, j'apprécie cette vie à la campagne, de découvrir au bout de la route le bois (Brandet), d'écouter les oiseaux, apercevoir les hérons, les busards, le vol des cigognes et à la tombée de la nuit voir les chauves-souris. Que restera-t-il de tout ça, lorsque 4 éoliennes (plutôt 8) vont se dresser, au centre de Puy du Lac, visibles de pratiquement tous les hameaux.

Les 4 éoliennes du parc sud sont très proches des différents hameaux de Puy du Lac et encercleront le bois Brandet qui représente la totalité de la surface boisée de Puy du Lac, ce bois permet à de nombreuses espèces d'exister, des insectes, des oiseaux, des chauves-souris ; ces dernières jouent un rôle écologique important (moins de moustiques, Puy du Lac est proche des marais). Puy du Lac est un village protecteur des chauve-souris, une espèce protégée. Un effort de préservation de ces mammifères, de puis 30 ans, avait donné des résultats probants, le Muséum de Bourges sonne l'alerte, les éoliennes tuent de plus en plus de chauve-souris, elles meurent à cause de ~~l'air provoqué~~ la pression de l'air provoquée par la rotation des pales. Ces 4 éoliennes entourant le bois vont détruire toute cette biodiversité, elles seront trop proches des zones naturelles protégées : Natura 2000, ZNIEFF et ZICO. Elles auront un impact sur la santé des habitants, vu leur proximité ; le bruit des pales, les effets stroboscopiques qui sont très perturbants.

Pour ces raisons, j'émet un avis défavorable sur le projet du parc éolien Puy-laquois Sud.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de ma considération
le 12 octobre 2020



Observation n°604

Déposée le 14 Octobre 2020 à 22:26

Par Cirotteau Guillaume

la jarelée

17380 Tonnay Boutonne

Observation:

Guillaume Cirotteau

La Jarelée

17380 Tonny Boutonne

Exploitant sur la commune de Puy du lac

Monsieur le commissaire Enquêteur.

Puy du lac le 10.10. 2020

Je vous donne un avis défavorable sur le projet Eolien sur la commune de Puy du Lac

Je suis formellement opposé au projet d'implantation d'Eoliennes SUD sur la commune de Puy du lac pour les raisons suivantes :

Raisons citoyennes de respect de la démocratie locale

- les dernières élections municipales ont montré, sans ambiguïté, que la grande majorité des habitants étaient contre cette implantation.

Raisons environnementales

- destruction des paysages de la France rurale traditionnelle (de plus au profit d'intérêts privés)
- perturbations sur la faune
- Impact du son hors sol et dans le sol (infra son)
- Impact sur la santé des personnes qui vivent à proximité, nocivité les ondes émises par les éoliennes.
- Bruit permanent ayant une incidence sur la santé.
- Positionnement des éoliennes à proximité d'habitations Distance inconcevable pour le bien être d'une population

Raisons économiques

- impact direct sur le tourisme (baisse de fréquentation pour les gîtes et chambres d'Hôtes etc.)
- prix de revient du KW très élevé et de plus subventionné par nos impôts !
- rendement dérisoire de production de l'éolien car intermittente et fonction de la force du vent
- Nécessité de stocker temporairement à terme l'électricité produite d'ou pollutions énormes (batteries, barrages...)
- Démantèlement à terme : qui paiera ? (les Sociétés d'exploitations n'auront pas les fonds nécessaires ou auront disparues par liquidation...)
- Contrairement aux aprioris les éoliennes ne sont pas écologiques.

Opposition au passage d'une aile d'éolienne sur les terrains exploités par mes soins.

Une politique énergétique qui conduit dans un gouffre financier

Comment au nom d'un profit privé peut on détruire un patrimoine, une qualité de vie .

Stop au programme inutile et dévastateur

Observation n°605 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:10
Par ROUX Claude

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

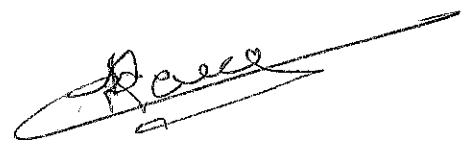
M. Claude Roux
26 La Jarric
17380 Puy du Lac.

500

a.
Monsieur le commissaire enquêteur.

Je viens par la présente vous dire
que je refuse les éoliennes a Puy du Lac
petite commune composée de 20 hameaux
certain de ces hameaux ont une
éolienne a proximité de chez eux et
devrons subir les inconvénients
produits par elles.
alors je dis non aux éoliennes
a Puy du Lac.

Fait a Puy du Lac le 12 octobre 2020



Observation n°606 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:10
Par ROUX Gilberte

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

M^{me} Roux Gilberte
26 La Jemie
17380 Puy du Lac

NORD

a

Monsieur le Commissaire enquêteur

Je viens par la présente vous
dire que je suis contre les éoliennes
à Puy du Lac commune habitée
de 20 hameaux

La proximité apportera des genes -
mochets par les éoliennes -

Je ne suis pas contre les éoliennes
mais pas auprès des habitations.

Fais à Puy du Lac le 12 octobre 2020

Roux

Observation n°607

Déposée le 14 Octobre 2020 à 22:31

Par Charles-Nicolas Lucie

6 serres

17380 Puy du lac

Observation:

Je suis contre ce projet éoliens. Est ce vraiment nécessaire d'expliquer ? Mon foyer se trouve dans petit hameau de serres, au bord des marais de coulou, une réserve naturelle. Et aujourd'hui ce projet va nous détruire ce magnifique paysage, faune et flore. La plus proche des éoliennes se trouve à 650m. Nous avons déjà bien trop de d'éoliennes autour de nous. Merci

Observation n°608

Déposée le 14 Octobre 2020 à 22:33

Par deschamps raymond

16rue de la cadrousse

86340 nouaille maupertuis

Observation:

trop d'éoliennes près des habitations dépayseagent les petits hameaux tranquilles et agréables, et ont plus leur place près des grands axes routiers

Observation n°609

Déposée le 14 Octobre 2020 à 22:40

Par Pilet Guillaume

19 rue Carnot

95240 Corneilles en Parisis

Observation:

Merci de tenir compte du fichier joint

Cordialement

Guillaume Pilet

1 document joint.

Observation n°610 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:41

Par Corinne CHENAULT - B CHENAUT et E CHENAULT

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens ici vous faire part de mon sentiment face à l'implantation d'éoliennes sur la commune de Puy du Lac. Certes, nous vivons une époque où brasser de l'air devient la norme. Ne faut-il pas y voir l'impuissance et le désarroi de nos dirigeants face à un monde de plus en plus complexe et ingérable où bien le cynisme mercantile d'un système économique qui ne peut-être qu'incompatible avec l'urgence climatique. L'éolienne semble présenter plus de bénéfices sur le plan économique que sur le plan écologique..Ne vous y trompez pas, je ne suis pas en train de vous tenir un discours « écolo » au sens politique du terme, je ne mange pas de ce pain là !

Vous savez comme moi qu'à ce jour, il n'existe qu'une seule source d'énergie qui , si elle est parfaitement maîtrisée, ne rejette pas de gaz à effet de serre et nous permet d'avoir une électricité moins chère que dans le reste de l'Europe, non, vous ne rêvez pas, je vous parle bien du nucléaire ! Voilà une énergie, n'en déplaise à certains, qui profite au plus grand nombre j'irai même jusqu'à dire qu'il s'agit là de l'énergie des démocraties modernes.

Peut-on en dire autant de l'éolien ? Quel spectacle pathétique que d'observer ces longues silhouettes frêles se dressant vers le ciel comme autant de Don Quichottes faisant corps avec leur moulin à vent. Nous voici ici arrivés à la substantifique moelle du consumérisme, vendre du néant, de l'illusoire mais bien emballé avec toujours le même discours qui nous promet le bonheur et la sérénité.

Mais à qui profite le crime ? Aux habitants des communes ? A ceux qui vendent ou louent leurs terrains ? Aux entreprises qui les fabriquent ? A certains élus ? (rayez les(ou la) mentions inutiles). J'ai la grande naïveté de penser qu'en démocratie c'est l'intérêt général qui prime. Je ne vois pas ce que l'implantation d'un parc éolien va apporter à la grande majorité des habitants de Puy du Lac si ce n'est la matérialisation de l'incohérence générale qui règne dans nos sociétés modernes.

Je n'oublie pas que les partisans de l'éolien ont aussi leurs arguments, mais comme l'a si bien dit Talleyrand, « En politique , l'important n'est pas ce qui est vrai, mais ce qui est cru ». Cette pensée prend tous son sens ici, puisque rien ne prouve scientifiquement l'efficacité réelle du projet, tout est basé sur la croyance, comme toujours d'ailleurs.

C'est vrai qu'à une époque où la communication est élevée au rang de religion, sa force de persuasion se passe allègrement d'éléments tangibles qui seraient nuisibles au but recherché à savoir imposer une « vérité » acceptée par tous et donc incontestable.

Je suis convaincu que l'éolien n'est qu' un leurre qui permet à certains de s'enrichir en prétextant une action humanitaire pour sauver la planète ; certains esprits malveillants appelleraient ça de l'escroquerie. La planète n'a pas besoin d'être sauvée, par contre l'Homme...lui si !


Voilà, vous avez là la pensée d'un citoyen qui n'aspire qu'à la vérité et au progrès réel, celui qui tire l'humanité vers le haut en l'éloignant de ses instincts les plus bas.


je me permets d'attirer votre attention sur le préjudice considérable que subirait la commune de puy du lac, si la construction des deux parcs éoliens se concrétisait.

Je vous rappelle que nous sommes dans un département qui tire l'essentiel de ses revenus du tourisme. Vous n'êtes pas sans savoir que le spectacle du « Quart-d'écus » attire un public considérable, ce qui a eu pour effet de faire connaître notre petite commune dans le département tout entier et même au delà ! Ce qui signifie que d'autres projets pourraient en découler, ce qui renforcerait considérablement l'économie locale qui en a bien besoin . La commune de puy du Lac occupe une position centrale dans le département faisant la jonction entre le tourisme balnéaire et le tourisme « vert » . En outre, la création prochaine des thermes à Saint-Jean d'angely, ville toute proche, permettrait à nos habitants de créer des gîtes ou des chambres d'hôtes propices au développement économique de nos campagnes où nous manquons de tout. Nous n'avons plus de commerces, plus de médecins, plus de services publiques. Comment redonner vie à nos territoires si nous les enlaidissons avec des forêts d'éoliennes qui sont autant de repoussoirs pour les éventuelles forces vives qui nous manquent si cruellement. Ne gâchons pas nos atouts pour l'intérêt de quelques uns , le jeu n'en vaut pas la chandelle, bien au contraire ne freinons pas le développement de notre village qui risque de souffrir comme les autres de l'après Covid et de ses conséquences sur le plan social, ne retirons pas à nos habitants tout espoir de relancer l'économie de leur village afin de pouvoir continuer à y vivre.

J'oppose donc un avis défavorable au projet des deux parcs éoliens sur la commune de Puy du Lac.

Corinne Chevauet


B. CHENAULT


E. CHEVAULT


Observation n°611 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:42
Par QUETIER Francis et Ghislaine

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

relief Francis
relief Christine
de la Vacherie
30 Puy du lac

Mardi 13 octobre 2020

refus des 2 parcs éoliens
sur puy du lac nord et sud

Monsieur le Commissaire

Nous nous opposons aux parcs éoliens
nord et sud tout d'abord pas la non concertation
avec tous les habitants de puy du lac, ces éoliennes sont
près des hameaux, trop hautes, et certainement trop
bruyantes en provoquant en plus un mal être chez chacun
de nous (migraine, maladie psychologique...) c'est aussi un
impact sur la biodiversité car toutes ces pales vont
faire un ravage (tuer les oiseaux en vol) ce projet
est une abomination car pour enrichir quelques anciens
il faudrait que tous les habitants de puy du lac

en subissent les inconvénients (maisons dévalorisées, bruit, mauvaises ondes...) et aussi toutes les communes avoisinantes. on s'aperçoit bien que ce projet avait été décidé que par quelques personnes siégeant à la mairie c'est à dire quelques anciens élus donc non non et non aux projets nord et sud.

Merci pour votre compréhension

Quetier Francis



Quetier Thérèse

Observation n°612 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:43
Par BENARD PITET Emilie

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mme BENOARD-PITET Emile
17400 St Jean d'Angely

Le 13 octobre 2020

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par cette lettre, je souhaite vous mettre au courant de mon opposition aux deux projets éoliens concernant la commune de Puy-de-dac.

J'ai en effet dans cette commune une amie, qui a une famille; je suis moi-même habitée sur la commune voisine de Tonnav-Boutonne et m'inquiète fortement des répercussions négatives de ces deux projets sur ces personnes et moi-même tant d'un point de vue médical (migraines, troubles du sommeil, acouphènes...); qu'environnemental (impact sur les espèces animales présentes sur le territoire telles que les chauve-souris, cigognes...).

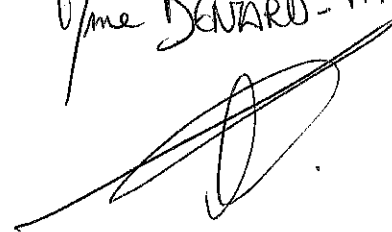
Je me questionne sur le bien-fondé de ces deux projets; sur le respect vis à vis du contribuable; puisque celles-ci sont construites proches des habitations compte

tenue de leur hauteur toujours plus importante.

De nombreuses zones plus appropriées existent et pourraient être proposées pour ces deux projets. Aussi, entendue et prendre en compte la détresse et l'inquiétude de tous face à cette implantation serait bienvenue.

Pour toutes les raisons précédemment mentionnées, j vous réitère et confirme mon opposition aux deux projets éoliens de Puy-du-Lac.

Mme BENOARD-PITET



Observation n°613 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 10:43

Par MEGE Evelyne

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Madame Mère Evelyne

La Jeunesse

380. Pey de lac

à Pey de lac le 12 octobre
2020

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Juste ces quelques mots pour vous signaler que je suis contre les 2 projets éoliens de Pey de lac aussi bien celui du Nord que du Sud, car il y a quand même 2. paires éoliens de prévu sur cette petite commune.

Les éoliennes nuisent à la santé de tous, aussi bien à l'homme, qu'aux animaux, les oiseaux les insectes.

Dangereuse pour la faune protégée.

Détruit le patrimoine, paysage, le tourisme.

La valeur de l'immobilier, et des terrains vont chuter.

Alors Nord deux éoliennes de Pey de lac

- Détruit pas notre jolie petite commune.

Qu'à tout les ans il y a un grand spectacle le weekend. D'ici, que des milliers de gens.

Un paysage qui sera fait dans quelques années de que de déchéts.

Non aux éoliennes industrielles,

- trop c'est trop -

- Allez mettre vos éoliennes sur la côte à Boyan. Là-bas c'est plus ventée, et le tourisme sera satisfait.

Les éoliennes tout ça c'est une histoire de fric.

Alors Non aux Eoliennes à Puy de la C que cela soit au Nord comme au Sud.

Recevez Mr et les salutations

fait à Puy de la C le 12 octobre 2020
Madame Mige Evêque,

Mige

Observation n°614 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 13 Octobre 2020 à 09:00

Par COZIC Michelle

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
le 13/10/20	Michelle Cozic	Ce projet avant d'être
⑧	3 Rue de la Charente 17430 Champdoreux	réalisé est déjà obsolète.
	Je Cozic	Pour la pollution visuelle
		et sonore. Pour d'un part sur
		la faune Je suis défavorable
		à ce projet.

Observation n°615 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 13 Octobre 2020 à 09:00

Par COIZIC D.

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

13/10/20 Dominique COZIC
champs de laent

9

Je suis contre ce Projet.

Nous sommes ici depuis peu
pour le paysage, la tranquillité
et le silence !

C'est un projet contraire à
nos aspirations.

Depuis les pales des éoliennes
ne sont pas Recyclable.

Definitivement contre ce
projet



10

Observation n°616 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:00

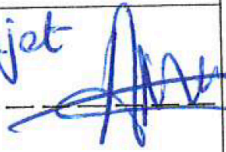
Par DERISSON Anne

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

<p>14/10/20</p>	<p>10 DERRISSON Anne la source 17380 PUY DU LAC</p>	<p>Je suis totalement opposée à ce projet j'émet un avis défavorable par le projet Nord ET le projet Sud. Les impacts néfastes sur l'environnement ne sont plus à démontrer (migration, cheuressoues...) les problèmes liés à la santé me terrifient (maux de tête, insomnie, trouble du comportement...) j'ai également peur pour mes enfants, leur avenir, la perte d'argent pour ma maison. De plus, la législation n'a pas évolué les éoliennes sont trop hautes et trop proches des habitations. les problèmes sont plus nombreux mais tout le monde le sait.</p>
-----------------	---	--

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>je suis donc totalement contre le projet</p> 

Observation n°617 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:01
Par BURGAUD Nathalie

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

(11)

BURGAUD

Nathalie
La Maison Neuve

14/10/20
pm

17380 TONNAY-BOUTONNE

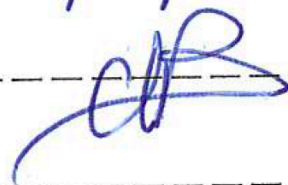
Monsieur,

Trop, c'est trop!

Les Vals de Saintonge et L'Aunis ne
peuvent plus concentrer la majorité des projets
éoliens de Nouvelle-Aquitaine.

Chaque territoire doit prendre sa part!

M. Le Commissaire Enquêteur, je vous demande
s'il vous plaît de donner un avis défavorable
au projet éolien de Puy du Lac Sud.
avec Merçi.



Observation n°618 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:02

Par TAPON

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

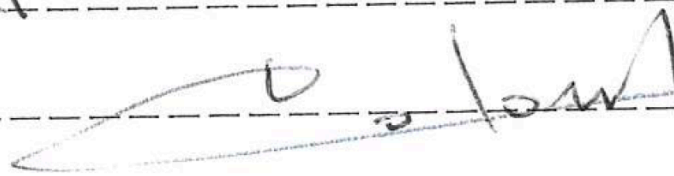
12/10/20

TAPON James
La SIRAYE Nord
Puy du Lac

Monsieur Bouffier

(12)

Si l'on regarde les résultats néfastes
de ces régions qui sont une pollution
véritable partout en France / c'est un
désastre écologique !! c'est clair
pour moi je suis défavorable au
projet Nord et au projet Sud
Totalément



Observation n°619 (Mairie de Puy du Lac)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 09:03

Par NOEL Catherine

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
13	NOEL CATHERINE - LE QUARTIER D'ECU. PDL	<p>Que pensez-vous des centrales Hydroélectriques ?</p> <p>Pourquoi ne développe t-on pas cette énergie totalement non polluante ??? !!!</p> <p>Question d'argent ??</p> <p>Non aux éoliennes</p>

Observation n°620

Déposée le 14 Octobre 2020 à 23:08

Par PILLET JACKY

02 La Jarrie

17380 Puy du Lac

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

2 documents joints.

Pillet Jacky

Puy du Lac, le 09 Octobre 2020

2 la Jarrie

17380 Puy du Lac

Monsieur le Commissaire enquêteur, Monsieur le Préfet,
Veuillez trouver ci-dessous la suite de notre argumentation déjà émis en Observations n°322 et 325 et qui viennent renforcer notre **avis défavorable** concernant le **projet de parc éolien puy-laquois SUD** .

9) PHOTOMONTAGE

La perception du paysage et sa modification sont des éléments difficiles à appréhender. Les photomontages (pour exemple Chapitre E-Impacts et mesures p.307 projet éolien SUD et p.312 projet éolien NORD), **ne permettent pas d'apprécier la réalité de l'implantation** des éoliennes dans le paysage et ne permettent pas d'appréhender **les nuisances visuelles** engendrées par celles-ci.

Seul **un vidéo-montage tridimensionnel** le permettrait.

L'absence de vidéo-montage tridimensionnel, la non prise en considération de l'ensemble de la problématique, c'est-à-dire toutes les éoliennes, non seulement existantes mais également celles prévues sur le territoire des Communautés de Communes, ne permettent pas de mesurer objectivement l'impact des machines projetées sur le paysage.

L'avis émis par Commissaire enquêteur Mr Joël Chouzenoux, 73 avenue du lieutenant-colonel Bernier 17 000 La Rochelle, sur l'Enquête Public de Saint-Loup-de-Saintonge, confirme ce point de vue.

10) IMMOBILIER

Notre maison, vu sa position à équidistance des 2 projets de parcs et avec ses vues panoramiques sur les deux parcs sera dévaluée de 30%, 40% ...

La prise de conscience des nuisances par l'ensemble de la population de tels projets de parc éoliens justifie la baisse du prix du foncier et freine les ventes des habitations.

Les agences immobilières se doivent d'en aviser les futurs acquéreurs

11) GARANTIE FINANCIERE

La garantie financière est de 50 000 euros par éolienne. Le code de l'environnement oblige le promoteur à excaver les fondations **sur une profondeur de 1 mètre.**

Dans le cadre des 2 projets éoliens Puy-Laquois, les fondations seront enlevées dans leur **intégralité** (p 207 du chapitre D V4.2 partie 3). La garantie financière est largement en dessous du coût moyen de démantèlement d'une éolienne, avec cet engagement s'ajouteront des coûts supplémentaires qui rendront cette garantie très très insuffisante.

En conséquence, Monsieur le Commissaire enquêteur, Monsieur le Préfet, je vous prie d'émettre un avis défavorable au projet éolien Puy-laquois SUD.

Observation n°621

Déposée le 14 Octobre 2020 à 23:10

Par TABUTEAU MARTINE

1allées de l'océan

17000 la rochelle

Observation:

Comment peut-on affirmer que les partisans du projet se prononcent de façon anonyme. C'est anonyme, non?

Comment peut-on écrire que ces mêmes personnes ne sont devenues écologistes qu'en échange de quelques euros?

Combien y-a-il de vrais défenseurs de l'environnement parmi les opposants? Combien parmi eux défendent plus leur patrimoine immobilier que la chauve-souris et toute la faune locale? Combien sont partisans de l'éolienne car c'est une solution intéressante pour la transition écologique mais à condition qu'elle soit installée loin de chez eux ?

Oui défendons l'environnement, changeons nos habitudes de vie, de consommation... et mettons fin à cette guerre fratricide

Observation n°622

Déposée le 14 Octobre 2020 à 23:23

Par Anonyme

Observation:

Bonsoir,

Je suis contre ce projet.

Observation n°623

Déposée le 14 Octobre 2020 à 23:23

Par Noël capucine

Le Quart d'Ecu

17380 Puy du Lac

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mr le Préfet de Charente Maritime,

Mr Jean Pierre Bordron, Commissaire Enquêteur,

Tout d'abord NON au parc Eolien Sud et NON au parc Eolien Nord sur la Commune de Puy du Lac.

NON en tant que sportive et citoyenne. Ma mère est gérante d'une structure équestre, ses clients sont principalement des gens qui travaillent en ville et lorsqu'ils viennent au Quart d'Ecu s'occuper de leurs chevaux, c'est pour se détendre, se ressourcer et apprécier la quiétude des lieux et non pas pour se retrouver dans un environnement industriel !

Ces inutilités entraineront donc le départ de nombreux clients vers d'autres lieux bien plus propices à la pratique de l'équitation sportive ou de loisir, ceci mettra donc en péril le travail de ma mère et sans oublier toutes les conséquences financières que cela engendra.

Actuellement étudiante et sportive de Haut Niveau (catégorie « Espoir », liste ministérielle), triple Championne de France de Dressage 'Jeunes Cavaliers' (18-21 ans), capitaine de l'Equipe de France lors des trois dernières années aux Championnat d'Europe, 1ère Française au classement national et 10ème au classement Mondial, j'ai le projet de venir m'installer au Quart d'eau dans la ferme de mes parents et implanter une écurie haut de gamme labellisée 'Compétition' ce qui requiert beaucoup d'exigences. Il est de même très important pour les chevaux ainsi que tous les animaux d'avoir un environnement sain et naturel. Or, un environnement envahi par 8 éoliennes d'une taille de 185m de haut ne fera qu'anéantir mon projet, briser mon rêve et tout cela ne sera qu'utopique...

De plus, il est prouvé scientifiquement que les éoliennes ont un effet très néfastes sur les animaux et toute la faune environnante (chauves- souris, hirondelles, cigognes, passages migratoires,...). Plusieurs éleveurs bovins ont été confrontés à la mort inexplicquée de centaines de leurs veaux et de leurs vaches. Ils suspectent des taux d'électricité anormalement élevés dans le sol et dans l'eau. Ils observent également une diminution de la production de lait, des problèmes de vêlage,... et à cela s'ajoute donc une perte d'argent sur l'exploitation. Pour ma part, les chevaux sont des animaux extrêmement sensibles et très réceptif à leur environnement et notamment, aux infrasons et aux ondes que dégagent les éoliennes. Ces gigantesques éoliennes auront donc un impact préjudiciable à leur santé et à leurs comportements.

Sans oublier, ce projet d'éoliennes va bien évidemment fortement impacter la santé humaine. Mon père est médecin depuis plus de 45 ans et a de nombreuses connaissances à ce sujet. Par exemple, des troubles du sommeil, des maux de tête, de l'acouphène, une pression dans les oreilles, des étourdissements, le vertige, des nausées, un brouillement de la vision, la tachycardie, l'irritabilité, des problèmes de concentration et de mémoire, des épisodes de panique associés à des sensations de pulsation interne ou de frémissement en état d'éveil ou de sommeil,... de nombreux chercheurs, médecins, scientifiques, universités ont travaillé à ce sujet pour en arriver à une même conclusion : DANGER important pour l'ensemble des Êtres Vivants. Régulièrement, je pars en Allemagne pour l'entraînement et j'ai pu constater que le gouvernement ainsi que les membres du domaine médical (médecins, chirurgiens,...) ont fait un grand pas en arrière face à ces projets d'éoliennes car ils ont constaté le danger et les effets néfastes que cela a engendré ; tant sur le point santé qu'économique. Ils ont même actuellement débutés une phase importante de démantèlement et destruction des éoliennes.

Le recyclage, l'éco-système et les éoliennes, trois mots incompatibles... On nous en parle peu mais la durée de vie d'une éolienne est de courte durée. Depuis quelques temps d'anciens parcs sont démantelés avant même d'atteindre l'âge moyen. Nous pouvons même qualifier cela de bombe à retardement financière pour les territoires, comparable aux emprunts toxiques. De plus, cette autre face cachée des éoliennes, impossible de les recycler ni de les incinérer, alors des cimetières, des fosses et des sites d'enfouissement à palmes d'éoliennes ont vu le jour... Ce qui a

bien évidemment été très mal vu auprès de l'opinion publique. Les éoliennes, la face noire de la transition écologique.

Est-il vraiment nécessaire de mettre notre département, un des plus beaux et plus touristique de France, nos villes, nos villages, nos communes, nos habitants, nos animaux, nos travaux, nos projets en DANGER ? Ces éoliennes vont également nuire à notre patrimoine et à la richesse de nos territoires. En tant que membre du grand Son et Lumière du Quart d'Ecu, qu'organise mon père au mois d'Août depuis maintenant 14ans, ce spectacle est actuellement très renommé, il est labellisé « Sites en Scènes », accueille plus de 10 000 spectateurs/visiteurs chaque année. Les acteurs bénévoles venant de toutes les communes avoisinantes sont également très nombreux, plus de 350. De plus, de nombreux animaux y sont également présents (chevaux, chiens, vaches, oies,...). Il est donc impossible d'implanter un tel parc éolien. Cela ne ferait que mettre fin à notre spectacle qui retrace l'évolution de la vie paysanne sur un siècle depuis 14 années, au village exposant les métiers anciens, aux importants liens sociaux qui ont été créés pour faire vivre cette formidable aventure et ce merveilleux spectacle. Tout simplement, anéantir cette grande famille du Quart d'Ecu, ainsi que les valeurs et les atouts de ce village de charme qu'est Puy du Lac.

En tant que citoyenne, habitante de Puy du Lac, sportive de Haut Niveau, membre de l'association du Centre Equestre du Quart d'Ecu, membre du Son et Lumière « Le Quart d'Ecu Raconte Puy du Lac », pour la protection de la faune et de la flore, pour le bien-être de tous, pour la sauvegarde de notre patrimoine et de nos valeurs, je donne un avis très DEFAVORABLE la l'implantation massives d'éoliennes et à la réalisation des parcs éoliens Sud et Nord.

Observation n°624

Déposée le 14 Octobre 2020 à 23:25

Par Anonyme

Observation:

Je suis une habitante de la Devise et je vois dans le projet de ce parc éolien un autre exemple de ce qui se passe sur notre commune : des implantations d'éoliennes toujours en plus grand nombre sans prise en compte suffisante de leur impact sur l'humain et la biodiversité. Notre département s'est engagé depuis longtemps dans l'utilisation de l'éolien mais aujourd'hui les règles qui régissent ces implantations sont à revoir. La distance entre les éoliennes et les habitations, le nombre d'éoliennes sur la surface d'un territoire et une étude chiffrée sur la mortalité de la faune (chauves-souris...) sont à revoir ou à étudier. Ainsi aucun projet éolien ne doit voir le jour dans les conditions actuelles.

Observation n°625

Déposée le 14 Octobre 2020 à 23:56

Par Boigeol Alban

53 rue Audouin Dubreuil

17400 Asnières la Giraud

Observation:

Avis défavorable.

Puy du Lac est zone refuge pour chiroptères.

Or, Le saviez-vous ? ????

-Quel est l'animal le plus dangereux pour l'homme ? Le moustique !

-Combien une chauve-souris mange de moustiques en une nuit ? Environ 3000.

-Quelle est l'espèce volante est la plus massacrée par la présence d'éoliennes : la chauve-souris.

VOILA POURQUOI une des principales raisons de refus par une préfecture d'un projet éolien, c'est...la présence de chauve-souris !

Loin d'être bêtes nos préfets !

Tous ces affirmations sont vérifiables et révérifiables...sans compter qu'avec le réchauffement climatique, plusieurs espèces de moustiques transmetteurs de maladies invalidantes et/ou mortelles débarquent en France !

Observation n°626

Déposée le 14 Octobre 2020 à 23:58

Par Anonyme

Observation:

Bonsoir, J'attire votre attention, Monsieur le Commissaire enquêteur, sur le fait que certains participants à cette enquête sont des salariés de SOLVEO qui publient des avis favorables en citant Puy-du-Lac comme un projet exemplaire.. . Monsieur X par exemple nous recopie des recommandations de l'ADEME (il suffit de taper son nom + Solveo dans Google) pour connaître son profil professionnel public : Chef de projet éolien, pour être précis, chez SOLVEO.

Alors bien sûr, c'est son droit de participer, mais franchement, pourquoi ne pas faire participer toute l'entreprise, toute la PME familiale, et puis les personnels exploitants de NORDEX pendant qu'on y est ! A mon tour de citer l'ADEME : ??"L'appropriation sociétale de l'éolien constitue la principale condition de son développement. À cet égard, l'ADEME insiste sur l'importance de la concertation lors du montage de projets et sur l'intégration environnementale." Voilà voilà. je donne un avis défavorable. Merci

Observation n°627

Déposée le 14 Octobre 2020 à 23:59

Par Anonyme

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur, je tiens a vous signaler que sur le registre dématérialiser j'ai pu lire des remarques émise par des personnes proches ou en liens avec l'entreprise Solvéo et donnant un avis favorable au projet de parc éolien sur la commune.

Observation n°628 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:14

Par Association Bien vivre à Puy du Lac

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

BIENVIVRE A PUY DU LAC



Association Bien Vivre à Puy-du-Lac
12, La Jarrie
17380 PUY-DU-LAC
Bienvivreapuydulac@gmail.com
Facebook : bienvivreapuydulac

PUY-DU-LAC, le 14 octobre 2020

Objet : Information sur des avis Défavorable (Parc Nord et Parc Sud)

Pièces jointes : 2 mémoires d'observations défavorables (Parc Nord et Parc Sud)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

L'Association Bien vivre à Puy-du-Lac a été créée en 2017 par des habitants de PUY-DU-LAC et des communes voisines pour organiser l'opposition de la population contre le projet de construction et d'exploitation de huit éoliennes géantes à PUY-DU-LAC alors qu'il était déjà évident en 2017 qu'aucune concertation réelle n'aurait lieu avec la population du fait des manquements de l'ancien maire et du promoteur en la matière : tout avait été monté dans le secret presque absolu. L'étude de faisabilité de 2016 est vite devenue un projet bien ficelé lorsque les habitants et les élus en ont pris connaissance.

Nous vous remettons ce jour deux mémoires de plus de 100 pages réalisés par l'association en vous demandant de bien vouloir l'insérer dans les registres des deux enquêtes publiques. A l'image des deux rapports (Parc Nord et Parc sud), nous souhaitons vous apporter les observations les plus complètes possibles.

Nous nous excusons pour le nombre de pages mais ces mémoires comportent non seulement les différentes observations de l'association sur ces projets de parcs éoliens industriels mais également la « pétition contre les éoliennes sur notre commune de PUY-DU-LAC » signées par des habitants de la commune de PUY-DU-LAC et de communes voisines, concernées par les deux enquêtes publiques.

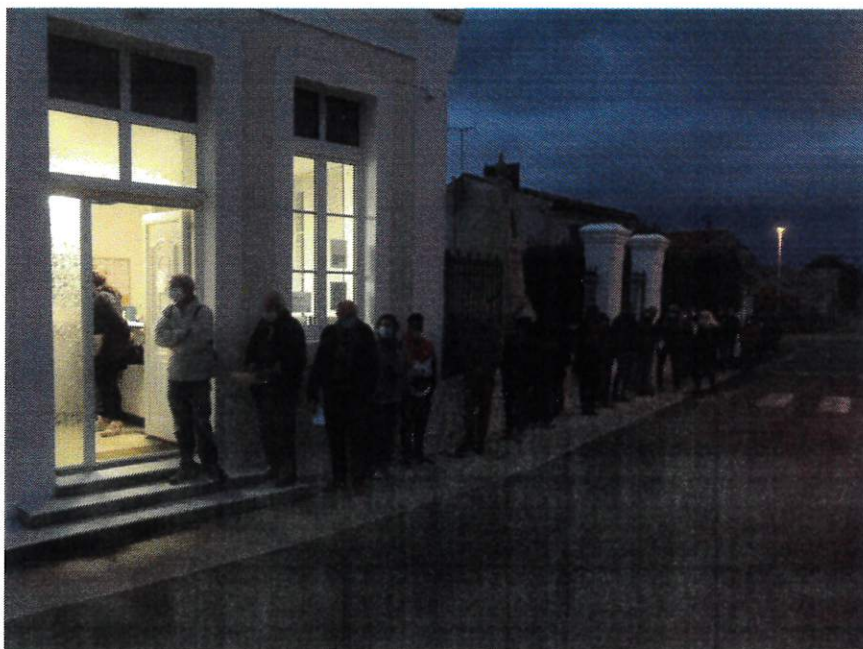
L'association Bien vivre à Puy-du-Lac vous confirme **sa totale OPPOSITION** aux deux projets de huit éoliennes sur PUY-DU-LAC (**parc nord et parc sud**) qui impacteraient la population d'une façon irrémédiable sans qu'aucune mesure de compensation ne permette une atténuation suffisante.

Elle compte donc sur votre bienveillance pour prendre en compte son avis et le notifier aux autorités.

Pour finir, l'association Bien vivre à Puy-du-Lac tient à vous faire part d'une requête et vous demande d'intervenir auprès de Monsieur le Préfet pour **prolonger la durée de l'enquête publique.**

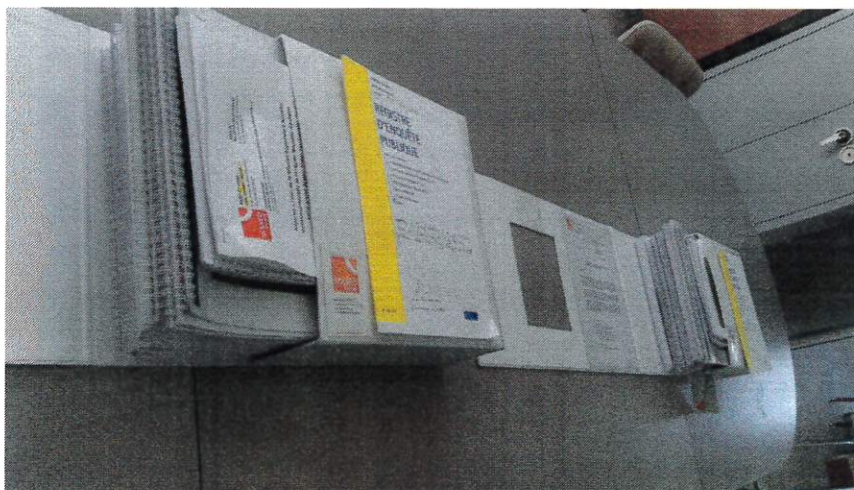
../..

En effet, compte tenu des retours d'un grand nombre de personnes, nous déplorons le peu de jours de permanence hors horaires de travail, permettant à la population active de vous rencontrer. Nous avons pu constater que cette situation avait pu générer de l'impatience, de l'énerverment de votre part, comme pour les personnes venant déposer leurs contributions entre vos mains et en attente d'une réponse, d'une écoute... C'est compréhensible au regard de l'attente parfois longue (parfois 45 minutes), dans des conditions parfois difficile (pluie, froid).



File d'attente devant la Mairie de PUY DU LAC - Vendredi 2/10/2020 – 19h45

Nous avons bien compris également que de nombreuses personnes étaient perdues devant le nombre de documents à lire.

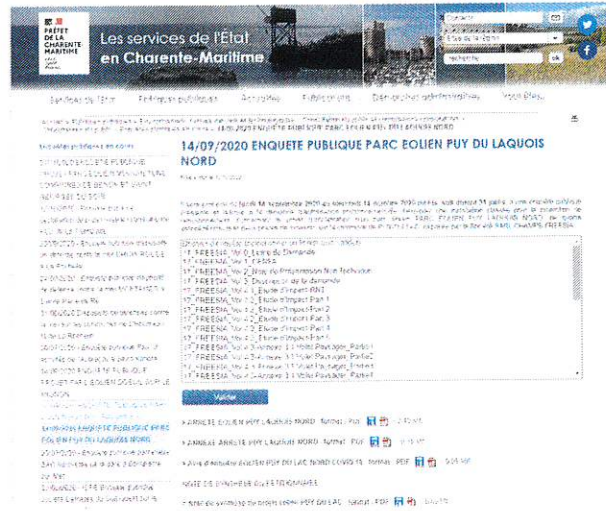
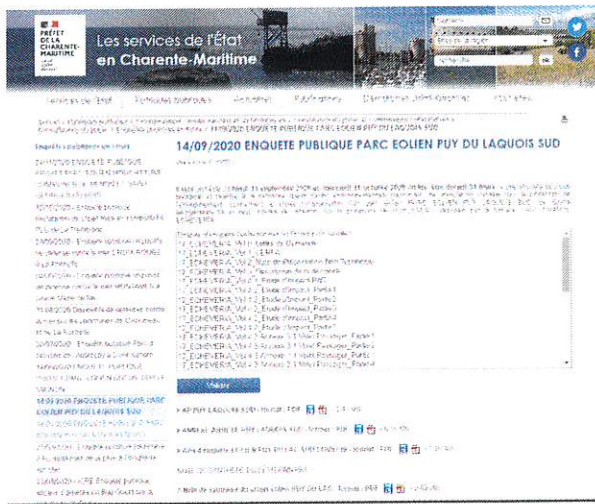


Rapports d'enquête publique x 2 -- plus de 1700 pages à lire x 2 – 12.6 kg de papier x 2

PZ

Lors des permanences que nous avons tenues nous-mêmes à huit reprises, un grand nombre de personnes nous ont avoué ne pas comprendre cette procédure où il faut répéter deux fois son avis. Nombreux sont ceux qui d'ailleurs doivent s'y reprendre à plusieurs fois ou oublient l'un des deux parcs. Nous n'évoquerons pas la complexité de déposer une observation sur internet pour certains qui ont encore des difficultés à utiliser l'outil informatique ou ne disposent pas des équipements nécessaires.

..//.



De nouvelles permanence permettraient aux personnes qui n'ont pu encore le faire, de vous rencontrer sur des temps plus disponibles pour eux (hors horaires de bureau samedi matin ou un autre jour de semaine en soirée). C'est important pour eux de pouvoir exprimer leur avis, ils n'ont pu le faire jusqu'à présent... Ils n'avaient pas compris l'enjeu de cette procédure malgré les informations diffusées en amont et par notre association, et par la mairie.

Je me tiens à votre disposition pour vous apporter tout commentaire ou explication sur cette contribution à l'enquête publique et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président de l'Association,
 « Bien vivre à Puy du Lac »
 Cyril RENARD

Observation n°629 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:14

Par RONDINEAU Florence

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

M. Ad. Roudineau France
RSD - Le Val-Joli Pat 18
11 Rue de la Grenouille
St Sébastien Loire

Propriétaire d'une
maison à St Combault le
Grand

Monsieur le Commissaire Enquêteur, je vous demande
d'émettre un avis défavorable sur le projet de Parc
Eolien Puy laquis (Sud)
Monsieur le Préfet je vous demande d'entamer
le projet pour les raisons suivantes

- Je suis sensible aux paysages et je n'ains pour
me seule.
- 4 éoliennes de 130 mètres au cœur d'une faune
une flore d'un patrimoine n'est pas envisageable
- Effet néfastes sur les animaux déjà existants
sur d'autres parcs éoliens.
- Bruit incessant.
- Le campagne est un choc de vie, je n'ai
pas chassé de ville dans un site identifié
- chute jusqu'à 30% sur la valeur immobilière
et vente difficile

Je vous prie d'agréer Monsieur

Ad. Roudineau

Observation n°630 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:15
Par FORTINON Cosette

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

M^r Fortinon Coette
12 rue la Forge
St Constant le gar
A7430

Monsieur le commissaire enquêteur je
vous demande d'émettre un avis défavorable
sur projet du Parc éolien pury laquois Sud
Monsieur le préfet je vous demande d'enterrer
ce projet pour les raisons suivantes.

- Bruits incessants
- chute jusqu'à 30% sur la valeur
immobilière et vente difficile
- cette énergie soit disant verte doit être
rachetée 2 fois plus chère par le fournisseur
d'énergie qui se traduira par une flambée
des factures électriques pour tous.
- la campagne est un choix de vie
je n'ai pas choisi de vivre dans un site
industriel.

Veuillez agréer Monsieur
mes Salutations,

Fortinon

Observation n°631 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:15

Par COQUET Stéphane

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mme Stéphane COQUET
102, chemin des caves
49 125 TIERCE

Le 4 octobre 2020,

Monsieur le commissaire enquêteur,

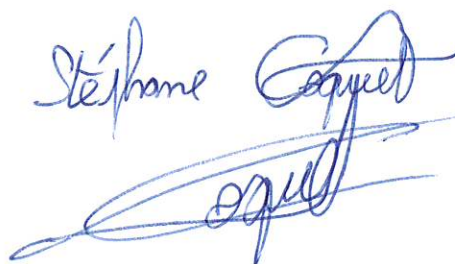
Je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien Puy Laquois Sud.

Monsieur le préfet, je vous demande d'enterrer ce projet pour les raisons suivantes :

Nos biens immobiliers proches de champs éoliens perdent jusqu'à 30% de leur valeur et leur vente va devenir difficile.

D'autre part, les éoliennes sont néfastes pour nos types d'oiseau, dont les cigognes et également pour nos chauves-souris où Puy-du-Lac et ses alentours y constituent une réserve.

Mes sincères salutations.



Stéphane Coquet

Observation n°632 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:15
Par COQUET Karine

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mme Karine COQUET
102, chemin des caves
49 125 TIERCE

Le 4 octobre 2020,

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien Puy Laquois Sud.

Monsieur le préfet, je vous demande d'enterrer ce projet pour les raisons suivantes :

La campagne est un choix de vie : nous ne souhaitons pas vivre dans un site industriel.

D'autre part, cette énergie n'a rien d'écologique quand on sait de quoi elle est fabriquée et du problème de démantèlement qui s'en suivra obligatoirement un jour ou l'autre.

Mes sincères salutations.

Karine Coquet



Observation n°633 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:16
Par COQUET Justine

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Tiercé, le 2 octobre 2020

Melle COQUET Justine
102, chemin des caves
49125 TIERCÉ

Monsieur le Commissaire enquêteur, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet éolien Puy laquois (Sud).

Monsieur le Préfet je vous demande d'enterrer ce projet pour les raisons suivantes:

- Ses effets néfastes sur les animaux déjà constatés sur d'autres parcs éoliens.
- Les éoliennes sont néfastes pour nos types d'oiseaux où Puy-du-lac et ses alentours y constituent une réserve.
- Les éoliennes de 150 mètres au cœur d'une faune, d'une flore, d'un patrimoine n'est pas envisageable.
- Pour finir, les bruits de ces éoliennes sont très désagréables surtout la nuit.

Veuillez agréer Monsieur le commissaire enquêteur mes salutations distinguées



Observation n°634 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:16
Par FAUX Aurélie

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

M^{me} Faure Aurélie

Le 10 octobre 2020

14 rue de la Forge

17430 St Constant le Grand

M^r le commissaire enquêteur, je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien pour Paquais (Sud)

M^r le préfet je vous demande d'enterrer ce projet car tout d'abord le motif de l'écologie est tout simplement encore une parade pour pouvoir implanter des projets toujours plus nuisibles qui profitent aux plus riches. Si nous voulons parler d'écologie il y a tout d'abord le fait de nous consommer tout simplement, de plus l'éolien n'est actuellement pas pour une transition écologique (qui est d'ailleurs loin de l'être pour notre zone locale) mais pour en avoir toujours plus car notre consommation ne cesse d'augmenter (équipement tout connecté, voiture électrique...) elle est belle l'écologie du 21^{ème} siècle!!!

De plus cela ne fait doucement rire la facilité que vous avez d'implanter des éoliennes, ai vous le savaient même près de monuments historiques sans aucune contrainte alors que nous, près de ces même monuments nous avons tout un tas d'obligation et d'interdits sur nos maisons (sorte de lide, couleur d'enduit...). C'est vrai que des éoliennes de 150 m de haut sont moins déquantes qu'une maison à volet bleu dans le paysage...

Par toutes ces raisons et par bien d'autres encore que j'aurais pu citer j'espère que le projet n'aura pas lieu.

Veuillez agréer Monsieur mes salutations



Observation n°635 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:16
Par FAUX Fabien

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Fabien Faux
14 rue de la Forge
17430 Saint Contant le Grand

Le 13/10/2020

Monsieur,

Monsieur le commissaire enquêteur je vous demande de dire
mon au projet éoliens puy laquis Sud.
Monsieur le préfet je vous demande d'enterrer ce projet.
Je suis maçon, j'ai acheté ici il y a 15 ans et j'ai travaillé
d'une part pour avoir cette aire de paix ! j'ai choisi la campagne,
pour ne pas avoir divers projets se construire autour ...
Et là parce qu'un riche industrielle a décidé de faire de
l'argent, car soyons honnête il me s'agit que de cela, je vais
me retrouver avec 4 éoliennes de 150 m de haut à moins
de 2 km (j'estime la plus proche à moins d'un km).
Dans ce secteur je ramasse souvent des champignons et je
m'y ballade et j'y observe différentes espèces d'oiseaux,
la semaine dernière encore une centaine de Geland's
volaient dans cette zone.
Contrairement à l'étude faite sur ce sujet me me dites
pas qu'il n'y aura aucun impact sur les espèces ...
Dans ce secteur j'aime également m'y rendre en début de
nuit pour observer les étoiles aux jours d'été.

Je me veux pas d'un écolien qu'on impose aux gens,
car il s'agit bien de cela !

A saint Coutant le Grand, voisine comme de
nombreuses petites communes de Py du Lac, les trois
quarts des gens sont également contre.

Une bonne partie d'entre eux me font même pas
entendre leur NON car les gens sont dépités,
le pot de fer gagne toujours me dit on ---
d'autres me disent il faudra utiliser la Force ---

Il y en a même de se servir de nos campagnes de la
sorte, tout ça pour du profit au détriment des habitants
et sans oublier les espèces vivantes de nos campagnes
que l'on va encore abimer ou faire disparaître.

Monsieur le commissaire enquêteur vous êtes le seule
espoir pour faire entendre mon NON !

Les gens de la campagne sont ceux qui font le plus
attention à la planète et c'est pourtant chez eux
qu'on vient y faire de l'argent en achetant habilement
une location.

Sincères Salutations



la meilleure écologie c'est de consommer moins
mais pas ~~pas~~ en faire toujours plus.

Observation n°636 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:20
Par NOEL Catherine

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mr le Préfet de Charente Maritime
Mr Jean Pierre Bordron, Commissaire Enquêteur

Tout d'abord **NON** au parc Eolien **Sud** et **NON** au parc Eolien **Nord** sur la
Commune de Puy du Lac

NON en tant que gérante d'une structure équestre, 'mes' clients sont des gens qui travaillent en ville et quand ils viennent au Quart d'Écu s'occuper de leurs chevaux, c'est pour se détendre, se ressourcer et apprécier la quiétude des lieux et surtout pas pour se retrouver dans un environnement industriel !!!!

Ces inutilités entraîneraient la fuite de mes clients vers d'autres lieux bien plus propices à la pratique de l'équitation sportive ou de loisir, avec toutes les conséquences financières qui s'en suivraient !!

Egalement, ma fille, Championne de France de Dressage 'Jeunes Cavaliers' (18-21 ans), Capitaine de l'Équipe de France et 1^{ère} Française depuis 3 années consécutives, 10^{ème} au classement Mondial, a comme projet d'implanter une écurie haut de gamme labellisée 'Compétition' ce qui requiert beaucoup d'exigences. Avec un environnement envahi par 8 éoliennes géantes, ce projet serait anéanti, ruiné, brisé et deviendrait utopique !!

Aucun propriétaire de chevaux ne mettra son cheval en pension à proximité d'éoliennes, impact dommageable le jour, impact visuel la nuit, impact dangereux, préjudiciable sur la santé et le comportement des chevaux, animaux très réceptifs aux infrasons et très sensibles.

NON en tant que ex Vice Présidente du Comité Départemental du Tourisme Equestre où nous avons fait et où le Comité en place fait toujours, la promotion du Tourisme Vert, avec un financement de la Fédération Française d'Équitation, du Comité Départemental d'Équitation, du Comité Départemental de Tourisme Equestre, du Conseil Départemental de la Charente Maritime avec la collaboration des Pédestres et des Vététiste.

Tout cela afin de mettre en valeur, entre autre, notre Commune et ses atouts, d'attirer les vacanciers 'bord de mer' à venir découvrir les richesses de nos terroirs, notre patrimoine, ce qui est antinomique avec l'implantation massives d'éoliennes

NON en tant qu'habitante du Quart d'Ecu, c'est une hérésie d'implanter de tels monstres, 150 m de haut à 500 m des habitations, bouleversant les écosystèmes et surtout la faune environnante (chauves-souris, hirondelles, cigognes, passages migratoires !! ...)

NON en tant que Membre du Son et Lumière 'Le Quart d'Ecu Raconte Puy du Lac'

Ce serait la fin de notre spectacle qui retrace l'évolution de la vie paysanne sur un siècle depuis 14 années et la fin du village exposant les métiers anciens.

Le village et le spectacle attirent quelques 10 000 personnes sur 4 jours et fait partie des 'Sites en Scènes' de la Charente Maritime !!!

C'est aussi 250 personnes 'de tous horizons' venant des communes avoisinantes et plus, tissant d'importants liens sociaux pour former une grande famille et faire vivre ce Son et Lumière.

Traverser un parc éolien pour arriver sur le site et l'avoir en toile de fond, ça vend du rêve !!!

Ce serait également la mort de cette grande Famille !!

En conclusion, c'est un avis DEFAVORABLE à la réalisation du parc éoliens Sud et Nord.

Ne détruisez pas notre Village.

Catherine Noël



Observation n°637 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:21
Par Dr NOEL Alain

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.


1 document joint.

Dr Alain NOEL
Le Quart d'Ecu
17380 Puy du Lac

Mr le Préfet de la Charente Maritime
Mr le Commissaire Enquêteur

En tant que Médecin généraliste depuis 45 ans dont 30 ans à Bords, commune voisine de Puy du Lac, je voudrais attirer votre attention sur un aspect des nuisances stroboscopiques des éoliennes moins connues. Quand le soleil le matin ou le soir est derrière les pales des éoliennes en mouvement, cela produit des 'flashes lumineux' que l'on appelle « Stimulation Lumineuse Intermittente - SLI ». Ce phénomène peut déclencher des crises **d'épilepsie** chez des sujets prédisposés et fragiles ainsi que chez des sujets ayant déjà présenté des crises d'épilepsie par le passé et sous traitements préventifs au long cours.

Mr le Préfet, encore une raison supplémentaire pour donner un avis **DEFAVORABLE** à ces 2 projets d'implantation d'éoliennes (Puy du Lac Sud et Puy du Lac Nord), projets totalement démentiels, dangereux pour la santé des humains et des animaux, inutiles et mafieux !!!...



Observation n°638 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:21

Par FOUCAUD Yvon

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Synthèse des 10 Remarques Fondamentales qui caractérisent les motivations d'un

AVIS DEFAVORABLE

**au projet du parc éolien sur la commune du PUY du LAC 17
comprenant 4 aérogénérateurs au Nord et 4 au Sud et 4 blocs de distribution**

- 1-Le projet n'a fait l'objet d'aucune concertation afin d'associer les gens du village au projet (Contraire aux directives du Président de la République et du Premier- Ministre lors des grands débats de 2019)
- 2-Le commissaire enquêteur n'a pas répondu à ma demande d'organiser une réunion publique et d'échanges avant l'enquête publique voire au début de celle ci ;
- 3-Le projet "bafoue" les grands principes du droit à l'environnement et le code de l'environnement dans le cadre d'une ICPE(Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)
- 4-Le projet est particulièrement mauvais pour la santé des habitants de la commune et des environs (nuisances sonores, stroboscopiques, cadre de vie/stress etc...)De nombreuses publications scientifiques Françaises et Européennes le démontrent ;
- 5-Le projet est désastreux pour la faune , la flore, la biodiversité, la rupture des continuités écologiques, la pollution des sols et l'artificialisation des sols qui sont interdites au regard de l'ordonnance du 29 juillet 2019 du Ministre Denormandie, confirmée par le Premier Ministre dans une note récente,
- 6-Le projet est Dangereux pour la sécurité des habitants au regard de l'étude de dangers avec notamment les chutes des blocs de glace et la rupture des pales dans 38% des cas ;
- 7- Les remarques de la MRAe au regard du projet sont consternantes avec la non prise en compte de l'eau potable, l'intervention "trompe l'oeil "avec la méthode ERC (Eviter-Réduire Compenser). Comment est-ce possible sur des éoliennes de plus de 150 mètres de hauteur ?
- 8-Le projet modifie la structure organisée du village , son mode de fonctionnement et entraîne la dépréciation de la valeur du patrimoine bâti...Le projet crée les conditions d'une rupture sociale inévitable entre ceux qui tireraient profit des "généreux" investisseurs et les autres qui subiraient les écrasantes machines 24h/24h...
- 9-Ce projet situé sur un terrain plat identifié sur la carte des vents en France avec 3 à 5m/sec , soit 10 km/h, et de façon épisodique ,10 à 15 m/sec- soit 54 km/h, ne permet pas aux éoliennes de fonctionner à 80% du temps comme indiqué dans le dossier, c'est donc un projet de production d'énergie coûteux non justifié;
- 10-Le projet des éoliennes repose sur les méfaits de l'idéologie en politique énergétique qui , de façon paradoxale au regard de son type de fonctionnement intermittent, créent les conditions de rejets plus importants de CO² dans l'atmosphère par l'appoint obligatoire des centrales thermiques...ce qui n'est pas le but recherché pour le réchauffement climatique.

L'Allemagne avec ses nombreux parcs éoliens produit aujourd'hui, 10 fois plus de Gaz à Effet de Serre (GES) par KWh que la France. Le justificatif socio-économique-énergétique -écologique -n'est pas démontré dans ce projet du parc éolien sur la commune du PUY du LAC 17;

Enfin, Le projet est mauvais pour notre pouvoir d'achat avec des prix du KWh de l'éolien équivalent à 4 X fois celui de l'EDF qui contractuellement est obligé d'intégrer la production du renouvelable, d'où l'origine par ailleurs de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité- 8 Mds € en 2017) .

Rappelons ici, que le matériel principal de l'éolien n'est pas Français, aggravant ainsi notre déficit commercial..

Courrier postal adressé à Monsieur Jean- Pierre BORDRON commissaire enquêteur, chargé de conduire l'enquête publique concernant le projet éolien du Puy du Lac au regard de l'arrêté Préfectoral du 17 juillet 2020, sur décision de Madame le Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS,.

Copie: Madame la Maire de la commune du PUY du LAC-17

Fait à Pau le 07 Octobre 2020


Yvon FOUCAUD

Observation n°639 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 23:59

Par JOSICK Ambroise

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Josick AMBROISE
28, rue barbacane
17380 Tonnay Boutonne
06,13,86,24,50

NORD et SUD

Tonnay Boutonne, le 3 octobre 2020

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'habite à Tonnay Boutonne depuis 20 ans. J'ai toujours apprécié l'environnement préservé et les paysages de ce coin de Charente Maritime.

J'ai toujours été sensible à la préservation de l'environnement et aux problèmes liés à l'impact du développement humain sur les écosystèmes.

J'ai depuis longtemps été sensibilisé à la question des conséquences écologiques des différentes sources de production d'électricité.

Le recours à l'énergie éolienne peut s'entendre, compte tenu de l'explosion de la consommation électrique ; (quoique s'efforcer de réduire la consommation serait plus pertinent)

le développement des premières éoliennes dans notre département, à St Crépin il y a une quinzaine d'années, m'avait paru compréhensible.

Mais je suis profondément choqué par la tournure que prennent les choses ces dernières années : nous sommes en face d'une **logique industrielle**

d'implantation de nouveaux multiples parcs d'éoliennes ; ces éoliennes sont plus grandes (150m!), et beaucoup trop proches des habitations !!! (de 500 m à 700 m)

Cela me paraît absolument inadmissible. Ce développement de l'énergie éolienne se fait aux dépens de la population.

Il me paraît profondément anormal qu'un territoire peu peuplé (et donc peu consommateur d'électricité) doive supporter l'implantation massive d'unités de production électrique pour fabriquer de l'électricité qui n'y sera pas utilisée. A mon sens, c'est dans les zones très peuplées et donc très consommatrices d'électricité que doivent être implantées les unités de production électriques, par exemple dans les zones industrielles (où il n'y a pas d'habitations !!!)

Je trouve profondément anormal que des promoteurs privés profitent d'un effet d'aubaine (subventions et feu vert de l'état pour des sources d'énergie prétendument « propres ») pour implanter des éoliennes de manière massive, sur des territoires à la nature jusque là préservée, sans consultation des populations hormis l'« enquête publique ». Le développement non maîtrisé de l'énergie éolienne est une forme de pollution.

Les projets de parcs éoliens de Saint Loup et de Torxé ont été récemment validés alors qu'ils menacent des espaces naturels remarquables et même classés (la vallée de la Trézence a été reconnue récemment espace naturel sensible), alors que beaucoup d'habitants des communes voisines n'en ont pas été informés.

Je trouve profondément anormal qu'un accord propriétaire terrien / promoteur suffise pour installer un parc éolien : la terre, les paysages, les ressources naturelles et la biodiversité sont un bien commun qu'il est injuste que quelques personnes s'approprient pour des intérêts financiers, au mépris de l'intérêt général. Nous devons transmettre à nos enfants une nature préservée, et non dévaster petit à petit tous les espaces naturels qui ont encore échappé aux impacts du développement humain.

Pour toutes ces raisons je suis évidemment contre l'implantation du parc d'éoliennes à Puy du Lac Nord et du parc d'éoliennes à Puy du Lac Sud.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Observation n°640 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:22

Par RAJOELISON Philippe

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Mr RAJELISON Philippe
2, PUY CHENIN LE HAUT
14380 - PUY DU LAC

PUY CHENIN LE HAUT le 13 Octobre 2020

Monsieur le Préfet, Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ces 2 projets de parc éoliens SUD et NORD ont été soumis à l'ancien conseil municipal en Février 2016, sous la forme d'une étude de faisabilité d'un éventuel projet éolien sur la commune de PUY DU LAC.

L'information réelle étant partie auprès de la population de la commune de PUY du LAC, une association s'est créée Bien Vivre à PUY du LAC.

Une pétition a circulé, et le résultat a été significatif, 70% de la population s'est opposé au projet des 2 parcs éoliens.

Signalons que certains conseillers municipaux étaient directement concernés par les projets ainsi que l'ancienne municipalité représenté par son maire, donc il y avait un **CONFLIT D'INTERET!**

Pour parvenir à son but, l'ancienne municipalité a modifié en 2019 le PLU, faisant ainsi devenir d'anciennes terres agricoles (Zone agricole) en Zone industrielle.

La sanction a été immédiate, jusqu'en 2020, avec plus de 69% de votants dans la commune, l'ancien conseil municipal a été sanctionné, et une nouvelle municipalité hostile, et représentant en outre l'opposition aux parcs éoliens, a été élue, remportant la totalité des sièges.

Le parc éolien du Val de Saintonge est déjà en saturation, le Nord de la Charente Maritime est infesté d'éoliennes, Auval Val de Saintonge 93 machines, 11 machines autorisées qui vont se faire, 118 machines en cours d'instruction et en projet 2019, 500 machines d'ici 10 ans.

Notre ruralité regorge de monuments classés, châteaux de la guerre datant du 15^e siècle à 870m de E3, églises, clochers, batisses datant du 11^e, 12, 14 siècle....

Nous possédons 78 espèces d'oiseaux recensés dans le Bois Brande! 11 espèces de chauves souris, des gîtes naturels pour la tranquillité et la biodiversité du paysage.

Je ne suis pas contre les énergies nouvelles, mais celles-ci ne doivent pas se faire à l'encontre de notre commune, de la ruralité en général, et mettre en péril la biodiversité de notre éco-système. D'autres implantations peuvent être trouvées, et celles-ci ne doivent pas se faire en regardant uniquement

l'aspect financier.

L'impact de ces 2 parcs éoliens NORD et SUD, s'effectuera à l'encontre des problèmes de santé déjà rejétés dans d'autres parcs éoliens. Les animaux sont occultés dans ce projet jusqu'à une éolienne dans le projet sud, est à moins de 50 m d'un bâtiment actuellement vide, mais qui a une destination d'élevage de veaux.

Le patrimoine immobilier sera aussi touché, celui-ci pronostique une dévaluation de 30% à 40% du prix de l'immobilier.

Certes l'implantation des éoliennes est réglementaire, mais la loi est obsolète, puisque celle-ci était pour des éoliennes de 50 à 80 m, à une distance de 50 m des maisons d'habitations.

En conclusion, je dis non aux projets d'éoliens NORD et SUD de la commune de PUY du LAC, avec tous les effets néfastes qu'ils génèrent.

Les communautés de communes concernées, ont donné un avis défavorable à ce projet, ainsi que les communes proches concernées. Les élus départementaux, nationaux (Députés, Sénateurs), régionaux sont contre ce projet.

J'espère que la raison l'emportera sur la finance, et que notre belle vallée sera sauvegardée, et que la fête du quart d'Eu de notre commune continuera pour démontrer qu'elle est belle la commune de PUY du LAC et que les ruches des abeilles se trouvant dans le bois du Brandi pourront toujours exister!

Je donne un avis défavorable au Parc éolien NORD, et au Parc Eolien SUD.



PS: Il est à noter que les promesses de baux emphytéotiques ne permettent pas aux propriétaires de terrain de se retirer avec les sociétés d'exploitation. De plus les mesures acoustiques prévues, ne peuvent être confirmées que lorsque les parcs éoliens auront été installés, si ceux-ci sont confirmés.

Observation n°641 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:26

Par Maire de Puy du Lac - Valérie FLOCH-RUJU

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Valérie Floch-Ruju
Maire de Puy du Lac
La Jarrie
17380 PUY-DU-LAC

Puy-du-Lac, le 14 octobre 2020

A l'attention de
Monsieur le commissaire enquêteur

Objet : Enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur le projet de deux parcs éoliens nord et sud sur la commune de Puy-du-Lac – Arrêtés préfectoraux du 17/07/2020

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous informe que j'émetts **un avis défavorable** tant pour le projet d'implantation d'éoliennes du parc **NORD** que pour le projet d'implantation d'éoliennes du parc **SUD** pour les raisons figurant ci-dessous.

Je souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

I – Le projet d'implantation des deux parc éolien et le contexte politique et social

Je suis habitante de la commune de Puy-du-Lac. Je suis également sa première représentante en ma qualité de maire de celle-ci depuis les dernières élections municipales.

Je m'exprime donc au nom d'une grande partie de la population. Mon équipe et moi-même avons tous été élus au 1^{er} tour des élections municipales et pour l'ensemble des sièges du conseil municipal. Ce n'est pas un hasard ! Dans notre programme figurait en tête de nos projets, celui des « éoliennes » sachant que nous sommes « contre ». Ce dossier est depuis plusieurs années la cause d'une grande tension au sein de la population. En effet, comment l'ancien maire a-t-il pu engager la commune, toute sa population dans ce projet sans même l'interroger au préalable. Non seulement elle n'avait pas été sollicitée, ni concertée et en plus on projetait de lui imposer un changement tel, que la vie au quotidien des hommes et des femmes, l'environnement naturel et patrimonial en seraient impactés et bouleversés pour des dizaines d'années.

Aujourd'hui, cette situation délétère s'est aggravée. Au-delà du fait qu'un élu n'a absolu pas mesuré ce qu'induisait sa décision et ses actes, ce sont aussi les méthodes utilisées par ces promoteurs sans scrupule qui achètent pour quelques milliers d'euros, les propriétaires des parcelles de terrain sur lesquelles pourraient être implantées les éoliennes. Comment dans ces conditions ne pas entretenir, voire se développer une atmosphère désastreuse au sein de notre village. Comment ne pas monter une grande partie de la population contre une

minorité, lesquelles finalement se retrouvent toutes victimes de cet « écolo-business » qui n'en a que faire des considérations humaines et environnementales. Ce qui prime, c'est l'argent que ces projets vont pouvoir rapporter.

Résultat : pour quelques personnes intéressées financièrement par ce projet, c'est toute une population, tout un environnement qui en subiront les impacts et seront sacrifiés sur l'hôtel de la transition énergétique !

Cette transition énergétique qui doit s'opérer pour préserver notre planète, notre futur doit se faire avec l'assentiment de la population et pour cela, les promoteurs éoliens doivent réellement prendre en considération l'ensemble des éléments pouvant être impactés (santé humaine, environnement naturel, bâti ...).

Comme vous pouvez le constater au travers des nombreux témoignages défavorables à ces deux projets, qui vous ont d'ores et déjà été communiqués dans le cadre de cette enquête publique, la situation que j'évoque ci-avant ne pourra pas trouver d'issue favorable pour la quasi entière population de Puy-du-Lac si ces deux projets devaient devenir réalité !

Il est de ma responsabilité d'élue de vous alerter sur les conséquences induites en cas de réalisation sachant qu'il n'existe aucune **ACCEPTATION SOCIALE** de ce projet par la population de Puy du Lac. J'en veux pour preuve la pétition réalisée en 2017, laquelle regroupée peu ou prou déjà 70 % de la population communale.

Cette non acceptation ne se cantonne pas qu'aux habitants. C'est aussi une non acceptation politique. Comme vous le savez 19 communes se trouvent dans le périmètre d'impact. Aujourd'hui, ce sont déjà 10 communes qui ont voté de manière défavorable (*pièces n°1a à 1k*). Certaines n'ont pas encore pris leur délibération puisqu'elles disposent de 15 jours au-delà de la date de fin de l'enquête publique.

La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan s'est aussi prononcée très largement de manière défavorable (*pièce n° 2a - ci-dessous lien internet*)

**Débat, délibération et vote de la Communauté
d'agglomération Rochefort Océan** du 24 sept.2020

<https://www.facebook.com/watch/?v=1432505336943254>

Les communautés de Communes Vals Aunis et Coeur de Saintonge (cette dernière ne figurait pas dans l'arrêté préfectoral et donc non destinataire de l'arrêté préfectoral initialement !), vont prendre leur délibération prochainement.

Le président de la communauté de communes des Vals de Saintonge n'a pas souhaité présenter la délibération à son conseil communautaire. Néanmoins, il m'a été possible d'intervenir directement en séance du conseil communautaire afin de proposer une motion (ci-dessous lien internet)

A ce jour, ce sont 51 communes qui l'ont signée (*pièces n° 1 à n° 55*)

Prise de parole de Valérie Floch-Ruju

(ouverture du Conseil communautaire

Vals de Saintonge Communautés) du 28 sept.2020 :

<https://www.youtube.com/watch?v=8C3YuUDYuac&feature=youtu>

Inutile également de vous rappeler la position du Président du département de Charente-Maritime et de son 1^{er} vice-président. Les médias ont très largement relayé leur position défavorable aux projets d'implantation d'éoliennes en Charente-Maritime. Nous avons également leur soutien dans notre démarche.

Tout cela traduit bien la prise de conscience collective de la nécessité d'arrêter d'implanter des éoliennes n'importe où, de manière désordonnée sans aucune réflexion globale. Si nous voulons l'acceptation générale, il est plus que temps que le législateur légifère afin d'avoir une démarche cohérente et réfléchie. Un cadre national doit être établi et aboutir à l'élaboration d'un vrai schéma régional éolien.

II – Dossier d'enquête publique – observations sur le fond

Je tiens à attirer votre attention sur des éléments troublants.
Voici quelques exemples afin d'illustrer mes propos :

1^{er} élément :

Parc Nord Freesia Volume 6 _cartes et plans_AE4 (*pièce n°56*)

Plan des abords de l'installation projetée (légende : trait rouge : réseau électrique enterré)
Comme vous pouvez le constater, le réseau électrique pour les éoliennes E5 et E6, traversent la voie communale.

Or, les deux délibérations relatives à l'utilisation des voies communales ont été rejetées par le conseil municipal (*pièces n°a et b*).

2^{ème} élément :

Parc Sud Echeveria – Volume 2 – Note de présentation non technique
p1

Le photomontage ne correspond pas à un paysage de Puy-du-lac

3^{ème} élément :

Parc Sud Echeveria – Volume 2 _Note de présentation non technique
page 5

1.1.1. Déroulement général du projet

A noter que les deux délibérations mentionnées dans la partie ci-dessus : 1^{er} élément, ne figurent pas dans le déroulement général du projet ?.

1.1.2 Déroulement des réunions de concertation

Le flyer de la réunion de concertation du jeudi 11 mai 2017 a été modifié. **Il s'agit d'un faux.**
Le flyer distribué réellement est joint (*pièce n°57*).

Beaucoup d'erreurs ont été relevées, je ne vais pas en faire la liste exhaustive. Cela serait impossible dans le temps imparti et sans doute redondant avec ce qui a pu être relevé et précisé dans les avis déposés par certaines personnes qui manifestement ont pu prendre un temps certain pour lire, étudier, analyser le dossier.

Ce que je veux mettre avant tout en exergue, c'est le procédé utilisé par le promoteur pour induire en erreur le lecteur. Comment qualifier cette manière de faire, je vous laisse juge...

III - Dossier d'enquête publique – observations sur la forme

Je souhaite vous faire part à nouveau de nos échanges concernant les conditions de forme des documents proposés dans le cadre de l'enquête publique.

Je vous ai expliqué et vous en avez convenu que les documents mis à la disposition du public étaient totalement inaccessibles, illisibles avec le doublement des documents compte tenu de la présence des deux projets distincts faisant d'ailleurs l'objet de deux enquêtes publiques. En tout, ce sont **3200** pages à lire et à étudier. Tous ces documents sont répartis dans de nombreux cahiers avec volumes, sous-volumes, annexes. Vous avez d'ailleurs estimé qu'il était nécessaire d'apporter un peu de clarté en produisant une fiche informelle appelée « AIDE » destinée au public (*pièce n° 58*)

C'est souligner et reconnaître la difficulté évoquée ci-dessus. Cette situation constitue un véritable obstacle à la compréhension de ce dossier par le commun des citoyens et un temps supplémentaire aurait été nécessaire pour permettre une meilleure appropriation des enjeux.

Autre point : il existe un registre papier et un registre dématérialisé.

Ces deux supports sont destinés à recueillir les avis du public. Ils doivent aussi permettre la consultation par le public des avis déposés tant sur le registre papier que sur le registre dématérialisé conformément à l'article R.123-13 du code de l'environnement.

Je m'étonnais donc de constater que ce qui se trouvait sur le registre papier, ne devait pas forcément se retrouver sur le registre dématérialisé. J'ai alors interrogé la Préfecture. Voici l'explication :

« En effet, si la lecture de l'article R. 123-13 permet de penser que les observations et propositions reçues par le commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet de la préfecture, il faut rappeler que la loi de ratification n°2018-148 du 2 mars 2018 est venue préciser, à l'article législatif L. 123-13 que seules les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet.

Par conséquent, l'obligation de mettre les observations du registre sur le site internet prévu à l'article R. 123-13 se trouve désormais privée de base légale depuis la publication de la loi du 2 mars 2018, mais n'a pas encore été modifiée par voie réglementaire. »

D'un point de vue administratif, c'est donc aussi un le cafouillis. Force est de constater que les conditions nécessaires à la compréhension du public ne sont pas remplies et optimales !

IV – Point de vigilance

Comme beaucoup de commune de Charente-Maritime se trouvant dans l'arrière pays, l'un des seuls atout dont dispose Puy du Lac pour espérer une redynamisation économique repose sur le tourisme. Cela nécessite de pouvoir compter sur les richesses patrimoniales et environnementales. Puy du Lac comme beaucoup de petites commune est pauvre mais elle est riche de bien d'autres choses. Riche d'une biodiversité étonnante avec sa zone Natura 2000, de ses deux zones naturelles d'intérêt floristique et faunistique et de sa zone d'importance et de concentration d'oiseaux. Elle est aussi riche de ses 78 espèces d'oiseaux

et de ses 17 espèces de chiroptères dont certains sont des espèces protégées.

A ce sujet, il me semble nécessaire de mentionner l'ordonnance du 30/07/2020. En effet, le tribunal administratif de Rennes a annulé un arrêté du 20/11/2017 qui avait accordé un permis de construire pour l'implantation d'éoliennes. Lors de l'audience, après avoir rappelé la présence de chauves-souris, le rapporteur public a rapporté qu'il était « **impossible d'affirmer que les hélices n'en tueraient pas** ». Il a alors appelé à faire un choix entre la préservation de ces espèces protégées, garantes de la biodiversité et la transition énergétique.

https://www.lepoint.fr/justice/morbihan-des-chauves-souris-empechent-la-construction-d-un-parc-eolien-04-08-2020-2386719_2386.php?fbclid=IwAR3FL0PvQTQgcnTX3Eutoc_kvDD6MIFt_Rx7H8XHIUBbwaxryznRC0PKIQY#

Comment ne pas faire un parallèle avec Puy du Lac.

Je vous rappelle que notre bois « Bois Brandet » abrite 17 espèces de chiroptères dont la pipistrelle !

Rendre dynamique la commune, c'est la rendre attractive. C'est créer les conditions qui lui permettrons de développer son tourisme. Comment envisager de promouvoir notre patrimoine naturel, bâti, comment développer une vraie offre touristique si 8 éoliennes sont plantées au beau milieu du village. **Et je ne vous parle pas des 49 éoliennes qui ceinturent Puy du Lac.**

C'est condamner notre commune avant même d'avoir essayé !

Je vous invite à aller découvrir si ce n'est déjà fait notre commune vue du ciel. Je suis convaincue que vous comprendrez pourquoi nous n'avons pas le droit de laisser s'implanter ces 8 éoliennes.

<https://www.youtube.com/watch?v=9vJlycL6uxE>

<https://www.youtube.com/watch?v=JSWKSzc3Y3o>

V – Contre-proposition

Les élus communaux et la population sont contre ces deux projets précisément mais pas contre bien sûr, la transition énergétique. Elle est indispensable et nécessaire. C'est pourquoi, les élus en concertation avec la population pourraient tout à fait réfléchir à d'autres solutions beaucoup moins impactantes.

La commune dispose de réserves foncières pouvant être utilisée moyennant bien sûr la révision de son PLU.

En dehors de l'éolien, pourraient être envisagés des solutions basées sur l'énergie solaire, la biomasse ou encore la géothermie.

Monsieur le commissaire enquêteur, Monsieur Bordron,

je souhaite m'adresser avant tout à l'homme, au citoyen avec lequel j'ai pu échanger. Et je vous pose les questions suivantes : pensez vous sincèrement que ce projet soit une bonne chose pour nous, habitants proches et moins proches de Puy du Lac, pour notre environnement ?

Pensez-vous que ce projet soit d'intérêt général ? Pensez-vous que l'on puisse continuer à faire fi de l'opinion de la population locale ?

L'avis que vous formulerez m'apportera sans doute une réponse. Sachez que pour ma part, je pense que l'Homme fait suffisamment de mauvais choix pour des raisons totalement cupides.

Il ne protège pas sa planète, il ne fait que la détruire petit à petit tout en détruisant ses congénères.

Mais enfin, nous sommes bien une espèce supérieure et pourtant nous détruisons notre propre environnement.

Nous sommes tous responsable chacun à notre niveau mais vous l'êtes peut être un peu plus car vous vous trouvez aujourd'hui dans une chaîne de décision même si vous ne donnez qu'un avis.

Notre démocratie est en danger, ne pas tenir compte de l'avis de la majorité de la population c'est renier nos valeurs démocratiques.

A la lumière de cette lettre, de tous les avis qui vous ont été adressés, nous attendons tous de vous que vous preniez le plus éclairé et le plus sage des avis.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en mon plus profond respect.

Valérie FLOCH-RUJU,
Maire de Puy du Lac.



Observation n°642 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:27

Par LETOURNEUR Maryvonne

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

A l'attention de
Monsieur Jean. Pierre BORDRON
Commissaire - enquêteur
Mairie de Pay. du - lac

de la part de

Madame Marguerite LETOURNEUR

4 Rue de la Prairie

17430 Saint Loup du Grand

PARC EOLIEN Pay - laquois (Sud)

AVIS DÉFAVORABLE

Pour les raisons suivantes :

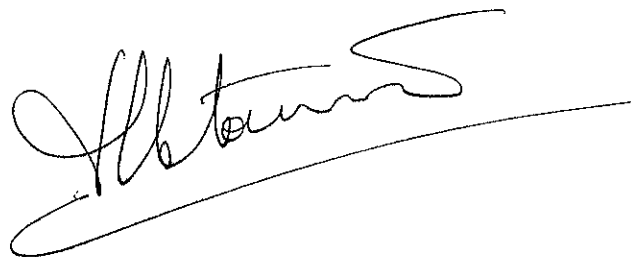
- ① - nuisance visuelle
Il y a déjà plusieurs parcs aux alentours
c'est laid.
- ② - nuisance sonore:
si les avis divergent sur la nuisance
des infra sons
les éoliennes font du bruit ce n'est une
réalité.
- ③ - nuisance environnementale
* zones de béton injecté dans le sol
pour installer les éoliennes
* Plaque de tôle à ces endroits

- (4) - nuisance pour la faune
- * chauve-souris présente sur Puy du lac et sur St Boutant protégée depuis 1981 puis 2007
 - * outarde canepetière présente également protégée depuis 1972 et dont la chasse est prohibée.
 - * bécot présent également protégé depuis 1981

(5) nuisance patrimoniale

- * églises Romanes de Puy du lac de St Boutant
- * Château de la Grève (Puy du lac) récemment rénové
- * logis du Père' (St Boutant le Grand)
Relais du Silence
- * maisons des particuliers dont les juifs baissent avec l'installation d'éoliennes

Fait à St Boutant le 13.10.2020



Observation n°643 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:32
Par CIROTTEAU Alexandre

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Alexandre Cirotteau
Le Petit Breuil
17430 Tonny Charente

Monsieur le commissaire Enquêteur.

Puy du lac le 10.10. 2020

Je vous donne un avis défavorable sur le projet Eolien sur la commune de Puy du Lac

Je suis formellement opposé au projet d'implantation d'Eoliennes SUD et NORD sur la commune de Puy du lac pour les raisons suivantes :

Raisons environnementales

- **destruction des paysages de la France rurale traditionnelle** (de plus au profit d'intérêts privés)
- **perturbations sur la faune**
- Impact du son hors sol et dans le sol (infra son)
- **Impact sur la santé des personnes qui vivent à proximité, nocivité les ondes émises par les éoliennes.**
- Bruit permanent ayant une incidence sur la santé pour les habitants de la dite commune
- Positionnement des éoliennes à proximité d'habitations Distance inconcevable pour le bien être d'une population

Raisons économiques

- impact direct sur le tourisme (baisse de fréquentation pour les gîtes et chambres d'Hôtes etc.)
- prix de revient du KW très élevé et de plus subventionné par nos impôts !
- **rendement dérisoire de production de l'éolien car intermittente et fonction de la force du vent**
- Nécessité de stocker temporairement à terme l'électricité produite d'ou pollutions énormes (batteries, barrages...)
- **Démantèlement à terme : qui paiera ?** (les Sociétés d'exploitations n'auront pas les fonds nécessaires ou auront disparues par liquidation...)
- Contrairement aux aprioris les éoliennes ne sont pas écologiques.

**Massacre de notre beau paysage rural sans se
préoccuper réellement des conséquences
d'un tel projet.**

Alexandre Cirotteau

Observation n°644 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:32

Par CIROTTEAU Jean-Philippe

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Jean- Philippe Cirotteau
17430 Tonny Charente

Monsieur le commissaire Enquêteur.

Puy du lac le 10.10. 2020

Je vous donne un avis défavorable sur le projet Eolien sur la commune de Puy du Lac

Je suis formellement opposé au projet d'implantation d'Eoliennes SUD
sur la commune de Puy du lac pour les raisons suivantes :

Raisons citoyennes de respect de la démocratie locale

- les dernières élections municipales ont montré, sans ambiguïté, que la grande majorité des habitants étaient contre cette implantation.

Raisons environnementales

- destruction des paysages de la France rurale traditionnelle (de plus au profit d'intérêts privés)
- perturbations sur la faune
- Impact du son hors sol et dans le sol (infra son)
- Impact sur la santé des personnes qui vivent à proximité, nocivité les ondes émises par les éoliennes.
- Bruit permanent ayant une incidence sur la santé.
- Positionnement des éoliennes à proximité d'habitations Distance inconcevable pour le bien être d'une population

Raisons économiques

- impact direct sur le tourisme (baisse de fréquentation pour les gîtes et chambres d'Hôtes etc.)
 - prix de revient du KW très élevé et de plus subventionné par nos impôts !
 - rendement dérisoire de production de l'éolien car intermittente et fonction de la force du vent
 - Nécessité de stocker temporairement à terme l'électricité produite d'ou pollutions énormes (batteries, barrages...)
 - Démantèlement à terme : qui paiera ? (les Sociétés d'exploitations n'auront pas les fonds nécessaires ou auront disparues par liquidation...)
 - Contrairement aux aprioris les éoliennes ne sont pas écologiques.
 -
- L'arnaque tant technologique que financière et les nuisances multiples des usines éoliennes sont démontrées.

**Une politique énergétique qui conduit dans un gouffre financier
Des nuisances et le massacre des paysages de la France**

**Stop au programme inutile et dévastateur
Comment au nom d'un profit privé peut on détruire un patrimoine,
une qualité de vie ?**

Cirotteau J. Philippe

Observation n°645 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:32

Par CIROTTEAU Sylvia

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Sylvia Cirotteau
Les loges
17380 PUY DU LAC

Propriétaire

- D'un gîte rural
- D'une maison d'habitation
- de bâtiments agricoles et terres agricoles

Monsieur le commissaire Enquêteur.

Puy du lac le 02 10 2020

Je suis formellement opposé au projet d'implantation d'Eoliennes SUD
sur la commune de Puy du lac pour les raisons suivantes :

Raisons citoyennes de respect de la démocratie locale

- les dernières élections municipales ont montré, sans ambiguïté, que la grande majorité des habitants étaient contre cette implantation.

Raisons environnementales

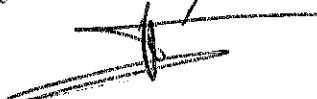
- destruction des paysages de la France rurale traditionnelle (de plus au profit d'intérêts privés)
- perturbations sur la faune
- Impact du son hors sol et dans le sol (infra son)
- Impact sur la santé des personnes qui vivent à proximité, nocivité les ondes émises par les éoliennes.
- Bruit permanent ayant une incidence sur la santé.
- Positionnement des éoliennes à proximité d'habitations Distance inconcevable pour le bien être d'une population

Raisons économiques

- impact direct sur le tourisme (baisse de fréquentation pour les gîtes et chambres d'Hôtes etc.)
- prix de revient du KW très élevé et de plus subventionné par nos impôts !
- rendement dérisoire de production de l'éolien car intermittente et fonction de la force du vent
- Nécessité de stocker temporairement à terme l'électricité produite d'ou pollutions énormes (batteries, barrages...)
- Démantèlement à terme : qui paiera ? (les Sociétés d'exploitations n'auront pas les fonds nécessaires ou auront disparues par liquidation...)
- Contrairement aux aprioris les éoliennes ne sont pas écologiques.

Des Eoliennes qui vont ravager la France pour quelques % d'électricité en plus.

Stop au programme inutile et dévastateur

Cirotteau Sylvia


Observation n°646 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:33
Par HERBRETEAU Colette

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Colette Herbeteau
6 La Jarric
17380 Puy du Lac

Monsieur le commissaire Enquêteur

Suite aux projets Coliens sur Puy du Lac
ainsi qu'aux alentours, je suis vraiment contre
le projet (Sud) et le projet (Nord)

Vous devez sauver la planète mais je
pense que nous parlons en sens inverse,
qu'allons nous avoir dans notre belle nature
des tonnes de béton dans le sol, des tas
de ferraille.

Bien sûr, certains propriétaires de
terrain feront peut-être le nécessaire
mais malheureusement pas tous après
avoir reçu un beau parcelle.

Je suis née à Puy du Lac La Jarric
plutôt âgée, j'ai connu notre belle
commune calme & sereine, dommage
que ce projet divise bien du monde.

Comment un tel projet peut-il être
envisageable ?

Chauves souris, (protégées)

Depuis 14 ans notre son et lumière
sur le quai d'Écu qui retrace la vie de
nos anciens sur 100 ans, ce spectacle
rassemble 6000 spectateurs sur 4 jours
fin Août.

S'il vous plaît gardons les beaux
paysages que nos anciens ont su préserver

M^r le commissaire enquêteur

M^r le Préfet de la Côte d'Azur

Je vous prie de mettre un avis
défavorable au.

Projet du Parc éolien Sud

Projet du Parc éolien Nord

Colette Herbaut

Observation n°647 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:39

Par Anonyme

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Lettre à Monsieur le commissaire enquêteur

Lettre à Monsieur le préfet.

puisque la transition écologique oblige - un Parc éolien est moins polluant que 2 ou 3 cheminées de centrales nucléaires.

Nos Parents et grand parents auraient refusés la pose de lignes à haute tension souvent l'une à côté de l'autre sur des pylônes de 40 m de hauteur Dans les années 30 à 40. on en serait encore à s'éclairer à la lampe à pétrole Heureusement ils étaient plus réfléchis que maintenant! surtout plus intelligents.

Je suis Favorable au projet éolien

Je suis Pour les 2 Parcs éoliens



Observation n°648 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:39

Par JOSSE-WINKLER Catherine et Richard

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Catherine et Richard JOSSE-WINKLER
Les Hérards - Puy-du-Lac

Puy-du-Lac, le 3 octobre 2020

Objet : Réponse à l'enquête publique relative à l'implantation d'éoliennes à Puy-du-Lac

Notre sentiment sur l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Puy-du-Lac a évolué au fil du temps. D'abord partagés sur la question - toute nouveauté inquiète, c'est naturel - nous en avons âprement discuté et pesé le pour et le contre.

Nous avons articulé notre raisonnement autour des 3 points suivants :

1 - points négatifs incontestables que nous avons retenus

- pollution visuelle
- impact sur la faune sauvage

2 - points négatifs habituellement évoqués mais non retenus

- nuisances sonores : nous disposons d'un terrain entre Archingeay et Saint-Savinien à proximité immédiate d'un parc de 4 éoliennes mais nous n'avons pas constaté ce type de nuisances (éoliennes bridées ?),

- impact sur randonneurs, cyclistes, cavaliers : près du secteur évoqué supra, différentes personnes pratiquent ces activités régulièrement,

- impact sur le tourisme : l'impact négatif n'est pas avéré ; ce n'est, en outre, pas la vocation première de notre territoire...

à titre personnel, nous avons choisi d'acquérir un bien à Puy-du-Lac, il y a maintenant plus de 30 ans, précisément pour nous sentir à l'écart, isolés dans un cadre rural, loin de toute zone "touristique"... afin d'y trouver tout à la fois liberté et tranquillité,

- impact sur l'immobilier : après quelques enquêtes menées dans la région nous n'avons pas constaté objectivement de baisse sensible ; nous ne sommes du reste pas vendeurs, notre bien ayant vocation à devenir une "maison de famille" que notre nièce souhaite, quoiqu'il arrive, conserver.

3 - points en faveur de l'éolien

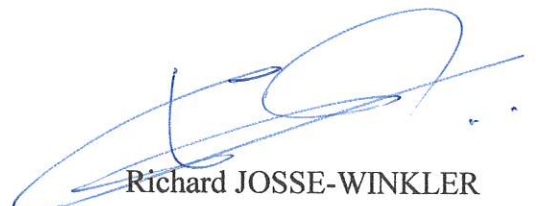
- nécessité absolue de déployer des modes de production d'énergie renouvelable, pour plusieurs raisons (lutte contre le réchauffement climatique, retour vers plus de souveraineté (au moins à l'échelle européenne))...

- génération de ressources pour la commune...

Conscients des avantages et inconvénients que pose l'implantation d'un parc éolien sur un territoire tel que le nôtre - notre décision n'est ni dogmatique, ni influencée par quelque partie (nous avons des amis parmi les "pro" et les "anti") - nous déclarons **ne pas être opposés à la réalisation du projet éolien.**



Catherine JOSSE-WINKLER



Richard JOSSE-WINKLER

Observation n°649 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:40

Par Anonyme

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Lettre à Monsieur le Commissaire enquêteur, à Monsieur le Préfet.

J'habite cette petite commune rurale depuis longtemps, tous les habitants se côtoyaient, se soutenaient dans les moments difficiles lors de la tempête et de la grêle. Depuis les élections municipales de Mars 2020 (mais ce n'était pas des élections) c'était un référendum pour ou contre les éoliennes, la population se regarde en chiens de faïence. Certes l'ancien maire a été battu mais c'est la loi, mais avoir une haine envers les habitants comme cela de la partie adverse, j'ai honte pour ma commune, et les agissements d'une bande d'hurluberlus qui se moque de beaucoup de gens, au lieu de gérer la commune.

Je suis pour les éoliennes, car l'électricité fait partie de notre vie (vélo électrique, voiture électrique, poêle à granulés). Qu'est-ce qui ne fonctionne pas électrique ??? Sommes nous pas les premiers à téléphoner à l'EDF quand nous avons une panne !!! De toute façon, ces manifestants contre l'éolien, ils sont contre tout. Si sur la commune il y avait d'autre projet ils seraient contre. Pourquoi ne retournent-ils pas vivre dans leurs cages à poules, dans les HLM à respirer la pollution des villes. Je suis à me demander si nous avons des catastrophes comme dans le midi, s'ils seraient bien solidaires envers les habitants de notre commune si paisible auparavant et ou tout le monde s'entendait et se parlait.

VIVRE LES ÉOLIENNES DE PUY-DU-LAC car nous allons avec cette polémique être connu
MONDIALEMENT

Observation n°650 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:40

Par Motion signée par 89 personnes ou groupes de personnes

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.



NOTION

signé par 89 personnes
ou groupes de personnes

Des éoliennes à Puy-du-Lac ?

Que l'on soit pour, que l'on soit contre, ou que l'on soit encore indécis sur la question, une mise au point s'impose, histoire de nuancer et d'objectiver le débat...

C'est un fait reconnu par tous, la production d'énergie électrique constituera, pour la France, l'un des enjeux majeurs de ce 21^e siècle, et ce pour au moins deux raisons fondamentales :

- les besoins en électricité vont augmenter très fortement : hausse de la population, hausse de la consommation en produits manufacturés, relocalisation d'industries en France, bannissement des moteurs thermiques (responsables du réchauffement climatique) au profit de moteurs électriques... certaines économies d'énergie pourront être réalisées, bien sûr, par le biais de mesures favorisant l'isolation des logements ou la mise sur le marché de moteurs plus performants et moins gourmands ; elles ne suffiront pas, néanmoins, à compenser la croissance exponentielle de la demande globale...

- la production d'électricité, sur notre territoire, va baisser : la politique énergétique de la France, menée un peu "à la godille", va entraîner une modification substantielle de nos modes de production avec la fermeture envisagée (ou déjà effective) de certaines centrales... nucléaires (comme à Fessenheim) - il est vrai que depuis Tchernobyl et plus récemment Fukushima, la défiance du public vis à vis de cette énergie s'est largement développée (risques radio-actifs, gestion des déchets...) - ou thermiques (pétrole/charbon) en raison des émissions de CO₂ qu'elle génèrent...

Nul besoin d'être grand clerc pour se rendre compte que l'ajustement entre "besoins" (en hausse) et "production" (en baisse) risque de s'avérer compliqué.

L'Etat mise beaucoup sur l'EPR de Flamanville : ça reste du nucléaire... et c'est plutôt mal parti !

La piste des énergies "renouvelables" (éolien, solaire...) est également mise en avant : si ces énergies présentent quelques inconvénients certains (pollution visuelle, production intermittente...), elles ont l'avantage d'être "dé-carbonées", de garantir une production locale et de rendre notre pays moins dépendant de pays tiers.

Alors, c'est vrai, les éoliennes ça se voit et ce n'est pas forcément "beau"... mais il faut, comme en toutes choses, raison garder : lorsqu'elles sont déployées en petit nombre, elles finissent par se fondre dans le paysage et on en arrive à oublier leur présence... sinon que dire d'autres types d'infrastructures telles que les pylônes soutenant des lignes haute-tension ou les antennes-relais ? c'est également laid et particulièrement nocif pour la santé... faut-il les bannir aussi ?

Une question se pose (à chacun d'y répondre selon ses opinions, en veillant de garder présentes à l'esprit toutes les données du problème) : "Qu'est-ce qu'on fait ?"

Certains diront qu'on n'a qu'à délocaliser la production d'énergie et l'importer : ah oui ! comme on a fait pour nos industries et une partie de notre agriculture, bradant ainsi encore un peu plus notre indépendance et notre souveraineté ???

D'autres nous expliqueront que l'éolien, c'est bien, à condition qu'il soit développé ailleurs... certes ! mais que faire si les riverains de cet "ailleurs" exposent le même argument ???

D'autres enfin - "plus techniques" - prêcheront pour le développement d'une énergie à partir de l'hydrogène ; génial ! ... sauf que ... la production d'hydrogène s'effectue par "hydrolyse", procédé simple mais nécessitant de l'énergie électrique ; bref, on n'en sort pas !!!

Et la question reste posée, "Qu'est-ce qu'on fait ?"

Pineau J-L

Pour les éoliennes

Pineau

Observation n°651 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:41

Par Anonyme

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Lettre à Monsieur le commissaire enquêteur.

Lettre à Monsieur le préfet.


NORD et SUD

Je me suis étonné de voir des élus de la commune fabriquer une maquette d'éolienne. puis de sillonner les routes de la commune voir d'autres communes, et de gêner la circulation surtout ceux qui ont du travail, cela pendant deux jours. on aurait dit des gamins qui jouaient. serait-ce le devoir d'élu et combien cela à couter en énergie (carburants). Pour des gens proches de la nature (Bravo). ce n'est pas un exemple.

Puisque cette maquette montre combien les élus sont heureux de se promener avec. alors oui je suis pour que l'on concretise les deux vrais projets éoliens. ces gens là auront toujours besoin d'électricité et moi aussi d'ailleurs. Des qu'il y a une tempête on est très souvent privé d'électricité.

Beaucoup s'inquiète des les premières minutes (lumière - volets électriques tout le confort de la maison - l'ordi - le téléphone et plus encore) alors on fait quoi?

Je suis à 100 Pour 100 Pour que ces deux Projets éoliens aboutissent



Observation n°652 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:41

Par Anonyme

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Lettre à Monsieur le commissaire enquêteur

Lettre à Monsieur le préfet. NORD
SUP

De plus en plus nous aurons
Besoin d'électricité (la 5G Demandra
encore plus de courant) Dans les foyers
le confort demande toujours plus.
Bientôt les voitures passeront à l'électrique
il ne faut plus parler de centrales
nucléaires.

Comment faut il faire ?
Alors oui je suis Favorable
à l'énergie Produite par
les éoliennes

PS

Pour ceux qui trouent les éoliennes
Pas Belles. Parce que c'est cela qui dérange
Ils n'ont qu'à Pas les regarder
à la longue on s'y habitue.

Observation n°653 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:46
Par COLARD Bernard

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

M. Bertrand COLARD
Chez Reparon
47 route des Boutaudières
17600 NANCRAS

Mairie de Puy-du-Lac
La Jarrie
17380 PUY DU LAC

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Jean-Pierre BORDRON

Le 5 octobre 2020

Objet : Projet « Parc éolien **Puy Laquois Sud** »

Monsieur,

Après avoir pris connaissance du dossier concernant le projet d'implantation d'éoliennes que l'on peut considérer comme « industrielles » vu leur dimensions prévues, je dois vous faire part de mon avis extrêmement négatif sur ce sujet.

L'Éolien de ce type est une ineptie qui ne rapporte rien aux citoyens, car l'énergie produite est dans le meilleur des cas de 20% de la capacité théorique (dite encore puissance nominale) de ces monstres et que le coût faramineux de chaque machine largement subventionnée par l'état est hors de proportion avec le service qui pourrait être attendu d'une telle installation. Les résultats ne sont que des augmentations du coût de l'énergie électrique alors que nous n'avons strictement pas besoin de ces parcs soi-disant « écologiques ».

De nombreuses études nationales et internationales sont arrivées aux mêmes conclusions : l'éolien n'est pas la ressource permettant une réelle transition énergétique ! (Voir en particulier les études menées par J.C Jancovici <https://jancovici.com/category/transition-energetique/renouvelables/>).

De plus après analyse, et comme dans chaque projet similaire, le projet ne rapporte qu'aux promoteurs qui empochent les subventions sans prendre en compte l'avis les riverains ni des habitants situés dans une zone d'au moins 6 kilomètres autour des lieux d'implantation potentiels.

Certains arguments parlent de diminution de Co² grâce à l'énergie éolienne. Mais diminution par rapport à quoi ? Bien que n'étant pas réellement favorable à l'énergie produite par nos centrales nucléaires, celles-ci sont bel et bien en place et fonctionnent correctement sans émettre de CO². Nous n'allons pas dans un proche avenir les arrêter ni même les remplacer par une autre source miraculeuse d'énergie propre ! Ceci doit être mûrement réfléchi en toute concertation avec la population et en toute transparence. Cette transparence qui manque tant dans chacun de ces projets, car les promoteurs avancent masqués et c'est seulement au moment où ils ont réussi à « ferrer » les propriétaires terriens et agriculteurs en leur faisant signer des promesses de baux emphytéotiques qu'ils dévoilent leurs projets aux communes. Dans le cas de Puy du Lac, c'est encore pire, le conseil municipal actuel y est fortement opposé, et bien rien n'y fait, le promoteur est dans son bon droit et continu malgré l'avis

défavorable de la commune et de la plupart des citoyens. L'argent est là, surtout qu'il ne leur échappe pas !

Sur un plan général, comme je viens de le dire, l'éolien est inutile, mais en plus il est largement destructeur de l'environnement, néfaste pour la faune, quelle qu'elle soit et en particulier pour les chiroptères très nombreux sur les terres de cette communes (plus de 50 espèces) et les rapaces, les uns meurent à cause des infra-sons les autres à cause des pâles immenses. Les 1500 tonnes, parfois plus, de bétons et de ferrailles resteront pour toujours dans les sols avec leur lente détérioration qui saccagera les sous-sols de nos campagnes. 50 K€ sont provisionnés pour la destruction ~~des~~ les 15 à 20 ans mais tous les constats prouvent que c'est entre 450 K€ et 500 K€ qu'il faut pour démanteler complètement une éolienne de dimension comparable à celles prévues à PUY DU LAC, ceci sans parler des pâles dont on ne sait que faire... En attendant une solution les entreprises chargées de la démolition les brûlent ! ceci est effectivement largement écologique.

Les immenses machines sont un désastre pour l'environnement immédiat des riverains qui ne reconnaissent plus leur coin de campagne où ils sont venus s'installer pour avoir LA tranquillité.

Le bruit incessant des pâles, 24h / 24h rend les proches habitants fous et les symptômes sont nombreux, stress, angoisses, insomnies, maux de têtes, certaines études Danoises et Canadiennes parlent même de générations de symptômes pouvant entraîner des cancers inexpliqués (enfin expliqués par la présence des éoliennes de grande dimension dans un périmètre trop proche des habitations).

Les animaux plus sensibles que les humains manifestent plus rapidement les symptômes liés à ces machines destructrices, combien de cas de vaches malades et mourantes, de lait devenant impropre à la consommation, à quand une réelle étude approfondie sur l'HUMAIN. Les pouvoirs publics nous rétorquent qu'il s'agit de symptômes subjectifs, psychosomatiques, propre à chacun dans sa vie de tous les jours. Mais personne ne veut comprendre qu'avant l'arrivée des éoliennes dans un périmètre trop proche des habitations, les riverains n'avaient aucun symptôme de ce genre ! Nous pourrions développer longtemps sur ce point qui me semble être l'un des principaux avec le point suivant :

Les infra-sons ! Les éoliennes en marche génèrent des infra-sons, bien sûr inaudibles par l'oreille humaine, mais audibles par certains animaux, ces infra-sons en dessous de 1 Hertz sont extrêmement néfastes pour la santé et à moyen terme mortels pour les personnes les plus sensibles et générateurs de troubles importants pour les autres. L'armée américaine s'est dotée d'armes expérimentales pouvant être létales simplement en propageant des fréquences de l'ordre de 0.65 Hertz ! Nous ne sommes pas loin des infra-sons produits par les éoliennes. Même à l'arrêt, ces immenses mâts produisent encore des infra-sons car leur structure tubulaire de très haute taille entre en résonance avec le sol et l'air, les symptômes sont les mêmes.

Je vous parlerai du rapport de l'académie de médecine française qui, bien que très frileuse, à tout de même estimé que la distance souhaitable entre les habitations et les « champs d'éoliennes de grande taille » **devait être de 1 500 mètres (voir document ci-joint)**. Les 500 mètres autorisés actuellement sont donc en contradiction avec cette préconisation ! On peut en conclure que la bonne santé de nos concitoyens n'a pas beaucoup d'importance.

Pour ces premières raisons, Monsieur le commissaire, je vous demanderai de bien vouloir appliquer le principe de précaution, qui serait la plus sage des décisions en attendant de réelles études françaises sur les impacts de ces énormes machines.

Le moratoire demandé par M. Dominique Bussereau, Président du Conseil Départemental de la Charente Maritime qui consisterait à stopper toute construction durant deux années afin d'approfondir les études, serait une réelle avancée et surtout une action pleine de bon sens. A vous M. Le Commissaire d'en faire de même en refusant cette implantation à PUY DU LAC commune déjà largement encerclée par près de 50 mats d'éoliennes gigantesques.

Sur un plan plus local, PUY DU LAC fait partie de la communauté de communes « Vals de Saintonge » déjà largement « dépayagée » par bon nombre de ces machines. Comme l'indiquait l'article dans le journal Sud Ouest du mercredi 30 septembre dernier, les habitants **n'en veulent pas de ces aérogénérateurs !**

La commune de PUY DU LAC, comme toutes les communes aux alentours attire de nombreux touristes français et étrangers qui sont heureux de pouvoir passer une semaine ou même plus souvent 15 jours dans les gîtes ou les chambres d'hôtes mis à leur disposition par les habitants de des « Vals de Saintonge ».

- Pensez-vous que les demeures et logis comme « le Logis du Péré », « le Logis domaine du Prieuré » ainsi que le château de Chandolent puissent conserver le même attrait après qu'aient poussées ces horribles aérogénérateurs ?
- Pensez-vous que la grande fête de ce village « le Quart d'Ecu » puisse avoir lieu au pied même du premier mat colossal de ces éoliennes ?
- Pensez-vous qu'après la construction de ces machines les visiteurs auront encore l'envi de venir subir les désagréments de ces éoliennes ?

La réponse est NON !

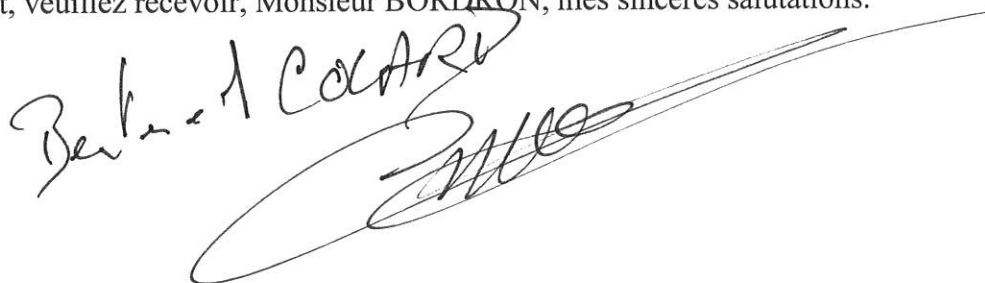
En tant que propriétaire d'un gîte, je reçois durant tous les étés particulièrement des visiteurs anglais, allemands et belges, J'ai moi-même procédé à un sondage auprès d'eux l'été dernier et c'est très clair ils sont eux-mêmes saturés par ces machines chez eux, ce n'est pas pour les retrouver dans leur lieu de villégiature !

J'ajouterai que nous sommes nombreux à avoir fait estimer nos biens (maisons, résidences principales), dès que le projet d'éoliennes « industrielles » est mentionné, la première évaluation faite sans parler du projet baisse de l'ordre de 28% à 35 % en fonction des agences immobilière et des notaires contactés. Doit-on continuer à provoquer l'appauvrissement du territoire et de ces habitants et à nuire au tourisme qui est l'une des premières ressources de notre territoire ?

Je finirai en parlant à nouveau de l'inutilité du projet qui en plus de ne pas apporter de bénéfices à la communauté ni aux riverains, se situerait dans une zone où les vents sont considérés comme très faibles en moyenne sur l'année, c'est la raison de ce projet déraisonnable avec des éoliennes de 200 mètres de haut qui seraient éventuellement susceptibles de compenser ce manque de vent. Il est là encore évident que seul le pouvoir de l'argent guide les promoteurs et non le bien-être des habitants !

Pour toutes ces raisons, qui demanderaient à être largement développées, je vous demande de bien vouloir prendre en compte mes arguments et de comptabiliser mon avis parmi les avis **TRES DEFAVORABLES** au projet éolien de PUY DU LAC SUD (Puydulaquois sud).

En vous remerciant, veuillez recevoir, Monsieur BORDRON, mes sincères salutations.

Bernard COLARU


Observation n°654 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:46

Par Fédération Stop éolien

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Fédération STOPEOLIEN 17
Chez Reparon
17600 NANCRAS



Mairie de Puy-du-Lac
La Jarrie
17380 PUY DU LAC

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Jean-Pierre BORDRON

Le 5 octobre 2020

Objet : Projet « Parc éolien **Puy Laquois Sud** »
PJ : quelques documents complémentaires

Monsieur,

Nous sommes la fédération de Charente Maritime qui fédère plus de 30 associations contre ce type de projet dans le département. Après avoir pris connaissance du dossier concernant le projet d'implantation d'éoliennes que l'on peut considérer comme « industrielles » vu leur dimensions prévues, je dois vous faire part de notre avis extrêmement négatif sur ce sujet.

L'Éolien de ce type est une ineptie qui ne rapporte rien aux citoyens, car l'énergie produite est dans le meilleur des cas de 20% de la capacité théorique (dite encore puissance nominale) de ces monstres et que le coût faramineux de chaque machine largement subventionnée par l'état est hors de proportion avec le service qui pourrait être attendu d'une telle installation. Les résultats ne sont que des augmentations du coût de l'énergie électrique alors que nous n'avons strictement pas besoin de ces parcs soi-disant « écologiques ».

De nombreuses études nationales et internationales sont arrivées aux mêmes conclusions : l'éolien n'est pas la ressource permettant une réelle transition énergétique ! (Voir en particulier les études menées par J.C Jancovici <https://jancovici.com/category/transition-energetique/renouvelables/>).

De plus après analyse, et comme dans chaque projet similaire, le projet ne rapporte qu'aux promoteurs qui empochent les subventions sans prendre en compte l'avis des riverains ni des habitants situés dans une zone d'au moins 6 kilomètres autour des lieux d'implantation potentiels.

Certains arguments parlent de diminution de Co² grâce à l'énergie éolienne. Mais diminution par rapport à quoi ? Bien que n'étant pas réellement favorable à l'énergie produite par nos centrales nucléaires, celles-ci sont bel et bien en place et fonctionnent correctement sans émettre de CO². Nous n'allons pas dans un proche avenir les arrêter ni même les remplacer par une autre source miraculeuse d'énergie propre ! Ceci doit être mûrement réfléchi en toute concertation avec la population et en toute transparence. Cette transparence qui manque tant dans chacun de ces projets, car les promoteurs avancent masqués et c'est seulement au moment où ils ont réussi à « ferrer » les propriétaires terriens et agriculteurs en leur faisant signer des promesses de baux emphytéotiques qu'ils dévoilent leurs projets aux communes. Dans le cas de Puy du Lac, c'est encore pire, le conseil municipal actuel y est fortement opposé, et bien rien n'y fait, le promoteur est dans son bon droit et continu malgré l'avis

défavorable de la commune et de la plupart des citoyens. L'argent est là, surtout qu'il ne leur échappe pas !

Sur un plan général, comme je viens de le dire, l'éolien est inutile, mais en plus il est largement destructeur de l'environnement, néfaste pour la faune, quelle qu'elle soit et en particulier pour les chiroptères très nombreux sur les terres de cette communes (plus de 50 espèces) et les rapaces, les uns meurent à cause des infra-sons les autres à cause des pâles immenses. Les 1500 tonnes, parfois plus, de bétons et de ferrailles resteront pour toujours dans les sols avec leur lente détérioration qui saccagera les sous-sols de nos campagnes. 50 K€ sont provisionnés pour la destruction dans les 15 à 20 ans mais tous les constats prouvent que c'est entre 450 K€ et 500 K€ qu'il faut pour démanteler complètement une éolienne de dimension comparable à celles prévues à PUY DU LAC, ceci sans parler des pâles dont on ne sait que faire... En attendant une solution les entreprises chargées de la démolition les brûlent ! ceci est effectivement largement écologique.

Les immenses machines sont un désastre pour l'environnement immédiat des riverains qui ne reconnaissent plus leur coin de campagne où ils sont venus s'installer pour avoir LA tranquillité.

Le bruit incessant des pâles, 24h / 24h rend les proches habitants fous et les symptômes sont nombreux, stress, angoisses, insomnies, maux de têtes, certaines études Danoises et Canadiennes parlent même de générations de symptômes pouvant entraîner des cancers inexpliqués (enfin expliqués par la présence des éoliennes de grande dimension dans un périmètre trop proche des habitations).

Les animaux plus sensibles que les humains manifestent plus rapidement les symptômes liés à ces machines destructrices, combien de cas de vaches malades et mourantes, de lait devenant impropre à la consommation, à quand une réelle étude approfondie sur l'HUMAIN. Les pouvoirs publics nous rétorquent qu'il s'agit de symptômes subjectifs, psychosomatiques, propre à chacun dans sa vie de tous les jours. Mais personne ne veut comprendre qu'avant l'arrivée des éoliennes dans un périmètre trop proche des habitations, les riverains n'avaient aucun symptôme de ce genre ! Nous pourrions développer longtemps sur ce point qui me semble être l'un des principaux avec le point suivant :

Les infra-sons ! Les éoliennes en marches génèrent des infra-sons, bien sûr inaudibles par l'oreille humaine, mais audibles par certains animaux, ces infra-sons en dessous de 1 Hertz sont extrêmement néfastes pour la santé et à moyen terme mortels pour les personnes les plus sensibles et générateurs de troubles importants pour les autres. L'armée américaine s'est dotée d'armes expérimentales pouvant être létales simplement en propageant des fréquences de l'ordre de 0.65 Hertz ! Nous ne sommes pas loin des infra-sons produits par les éoliennes. Même à l'arrêt, ces immenses mâts produisent encore des infra-sons car leur structure tubulaire de très haute taille entre en résonance avec le sol et l'air, les symptômes sont les mêmes.

Je vous parlerai du rapport de l'académie de médecine française qui, bien que très frileuse, à tout de même estimé que la distance souhaitable entre les habitations et les « champs d'éoliennes de grande taille » **devait être de 1 500 mètres (voir document ci-joint)**. Les 500 mètres autorisés actuellement sont donc en contradiction avec cette préconisation ! On peut en conclure que la bonne santé de nos concitoyens n'a pas beaucoup d'importance.

Pour ces premières raisons, Monsieur le commissaire, nous vous demandons de bien vouloir appliquer le principe de précaution, qui serait la plus sage des décisions en attendant de réelles études françaises sur les impacts de ces énormes machines.

Le moratoire demandé par M. Dominique Bussereau, Président du Conseil Départemental de la Charente Maritime qui consisterait à stopper toute construction durant deux années afin d'approfondir les études, serait une réelle avancée et surtout une action pleine de bon sens. A vous M. Le Commissaire d'en faire de même en refusant cette implantation à PUY DU LAC commune déjà largement encerclée par près de 50 mats d'éoliennes gigantesques.

Sur un plan plus local, PUY DU LAC fait partie de la communauté de communes « Vals de Saintonge » déjà largement « dépayagée » par bon nombre de ces machines. Comme l'indiquait l'article dans le journal Sud Ouest du mercredi 30 septembre dernier, les habitants **n'en veulent pas de ces aérogénérateurs !**

La commune de PUY DU LAC, comme toutes les communes aux alentours attire de nombreux touristes français et étrangers qui sont heureux de pouvoir passer une semaine ou même plus souvent 15 jours dans les gîtes ou les chambres d'hôtes mis à leur disposition par les habitants de des « Vals de Saintonge ».

- Pensez-vous que les demeures et logis comme « le Logis du Péré », « le Logis domaine du Prieuré » ainsi que le château de Chandolent puissent conserver le même attrait après qu'aient poussées ces horribles aérogénérateurs ?
- Pensez-vous que la grande fête de ce village « le Quart d'Ecu » puisse avoir lieu au pied même du premier mat colossal de ces éoliennes ?
- Pensez-vous qu'après la construction de ces machines les visiteurs auront encore l'envi de venir subir les désagréments de ces éoliennes ?

La réponse est NON !

J'ajouterai que nous sommes nombreux à avoir fait estimer nos biens (maisons, résidences principales), dès que le projet d'éoliennes « industrielles » est mentionné, la première évaluation faite sans parler du projet baisse de l'ordre de 28% à 35 % en fonction des agences immobilière et des notaires contactés. Doit-on continuer à provoquer l'appauvrissement du territoire et de ces habitants et à nuire au tourisme qui est l'une des premières ressources de notre territoire ?

Je finirai en parlant à nouveau de l'inutilité du projet qui en plus de ne pas apporter de bénéfices à la communauté ni aux riverains, se situerait dans une zone où les vents sont considérés comme très faibles en moyenne sur l'année, c'est la raison de ce projet déraisonnable avec des éoliennes de 200 mètres de haut qui seraient éventuellement susceptibles de compenser ce manque de vent. Il est là encore évident que seul le pouvoir de l'argent guide les promoteurs et non le bien-être des habitants !

Pour toutes ces raisons, qui demanderaient à être largement développées, je vous demande de bien vouloir prendre en compte mes arguments et de comptabiliser mon avis parmi les avis **TRES DEFAVORABLES** au projet éolien de PUY DU LAC SUD (Puydulaquois sud).

En vous remerciant, veuillez recevoir, Monsieur BORDRON, mes sincères salutations.

Bertrand COLARD
Président



Observation n°655 (Courrier)

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:46

Par Association ABALEOL

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Association Balanzacaise
contre l'éolien Industriel
ABALEOL
Chez Reparon
17600 NANCRAS



Mairie de Puy-du-Lac
La Jarrie
17380 PUY DU LAC

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Jean-Pierre BORDRON

Le 5 octobre 2020

Objet : Projet « Parc éolien **Puy Laquois Sud** »
PJ : quelques documents complémentaires

Monsieur,

une Association qui souhaite préserver le bien-être des Habitants
Nous sommes ~~la fédération de Charente Maritime qui fédère plus de 30 associations contre ce type de projet dans le département.~~ Après avoir pris connaissance du dossier concernant le projet d'implantation d'éoliennes que l'on peut considérer comme « industrielles » vu leur dimensions prévues, je dois vous faire part de notre avis extrêmement négatif sur ce sujet.

L'Éolien de ce type est une ineptie qui ne rapporte rien aux citoyens, car l'énergie produite est dans le meilleur des cas de 20% de la capacité théorique (dite encore puissance nominale) de ces monstres et que le coût faramineux de chaque machine largement subventionnée par l'état est hors de proportion avec le service qui pourrait être attendu d'une telle installation. Les résultats ne sont que des augmentations du coût de l'énergie électrique alors que nous n'avons strictement pas besoin de ces parcs soi-disant « écologiques ».

De nombreuses études nationales et internationales sont arrivées aux mêmes conclusions : l'éolien n'est pas la ressource permettant une réelle transition énergétique ! (Voir en particulier les études menées par J.C Jancovici <https://jancovici.com/category/transition-energetique/renouvelables/>).

De plus après analyse, et comme dans chaque projet similaire, le projet ne rapporte qu'aux promoteurs qui empochent les subventions sans prendre en compte l'avis les riverains ni des habitants situés dans une zone d'au moins 6 kilomètres autour des lieux d'implantation potentiels.

Certains arguments parlent de diminution de Co² grâce à l'énergie éolienne. Mais diminution par rapport à quoi ? Bien que n'étant pas réellement favorable à l'énergie produite par nos centrales nucléaires, celles-ci sont bel et bien en place et fonctionnent correctement sans émettre de CO². Nous n'allons pas dans un proche avenir les arrêter ni même les remplacer par une autre source miraculeuse d'énergie propre ! Ceci doit être mûrement réfléchi en toute concertation avec la population et en toute transparence. Cette transparence qui manque tant dans chacun de ces projets, car les promoteurs avancent masqués et c'est seulement au moment où ils ont réussi à « ferrer » les propriétaires terriens et agriculteurs en leur faisant signer des promesses de baux emphytéotiques qu'ils dévoilent leurs projets aux communes.

Dans le cas de Puy du Lac, c'est encore pire, le conseil municipal actuel y est fortement opposé, et bien rien n'y fait, le promoteur est dans son bon droit et continu malgré l'avis défavorable de la commune et de la plupart des citoyens. L'argent est là, surtout qu'il ne leur échappe pas !

Sur un plan général, comme je viens de le dire, l'éolien est inutile, mais en plus il est largement destructeur de l'environnement, néfaste pour la faune, quelle qu'elle soit et en particulier pour les chiroptères très nombreux sur les terres de cette communes (plus de 50 espèces) et les rapaces, les uns meurent à cause des infra-sons les autres à cause des pâles immenses. Les 1500 tonnes, parfois plus, de bétons et de ferrailles resteront pour toujours dans les sols avec leur lente détérioration qui saccagera les sous-sols de nos campagnes. 50 K€ sont provisionnés pour la destruction dans les 15 à 20 ans mais tous les constats prouvent que c'est entre 450 K€ et 500 K€ qu'il faut pour démanteler complètement une éolienne de dimension comparable à celles prévues à PUY DU LAC, ceci sans parler des pâles dont on ne sait que faire... En attendant une solution les entreprises chargées de la démolition les brûlent ! ceci est effectivement largement écologique.

Les immenses machines sont un désastre pour l'environnement immédiat des riverains qui ne reconnaissent plus leur coin de campagne où ils sont venus s'installer pour avoir LA tranquillité.

Le bruit incessant des pâles, 24h / 24h rend les proches habitants fous et les symptômes sont nombreux, stress, angoisses, insomnies, maux de têtes, certaines études Danoises et Canadiennes parlent même de générations de symptômes pouvant entraîner des cancers inexpliqués (enfin expliqués par la présence des éoliennes de grande dimension dans un périmètre trop proche des habitations).

Les animaux plus sensibles que les humains manifestent plus rapidement les symptômes liés à ces machines destructrices, combien de cas de vaches malades et mourantes, de lait devenant impropre à la consommation, à quand une réelle étude approfondie sur l'HUMAIN. Les pouvoirs publics nous rétorquent qu'il s'agit de symptômes subjectifs, psychosomatiques, propre à chacun dans sa vie de tous les jours. Mais personne ne veut comprendre qu'avant l'arrivée des éoliennes dans un périmètre trop proche des habitations, les riverains n'avaient aucun symptôme de ce genre ! Nous pourrions développer longtemps sur ce point qui me semble être l'un des principaux avec le point suivant :

Les infra-sons ! Les éoliennes en marches génèrent des infra-sons, bien sûr inaudibles par l'oreille humaine, mais audibles par certains animaux, ces infra-sons en dessous de 1Hertz sont extrêmement néfastes pour la santé et à moyen terme mortels pour les personnes les plus sensibles et générateurs de troubles importants pour les autres. L'armée américaine s'est dotée d'armes expérimentales pouvant être létales simplement en propageant des fréquences de l'ordre de 0.65 Hertz ! Nous ne sommes pas loin des infra-sons produits par les éoliennes. Même à l'arrêt, ces immenses mâts produisent encore des infra-sons car leur structure tubulaire de très haute taille entre en résonance avec le sol et l'air, les symptômes sont les mêmes.

Je vous parlerai du rapport de l'académie de médecine française qui, bien que très frileuse, à tout de même estimé que la distance souhaitable entre les habitations et les « champs d'éoliennes de grande taille » **devait être de 1 500 mètres (voir document ci-joint)**. Les 500 mètres autorisés actuellement sont donc en contradiction avec cette préconisation ! On peut en conclure que la bonne santé de nos concitoyens n'a pas beaucoup d'importance.